

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE – FEVRIER 2018

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique.....	1
▶ Affaire Houcine Arfa.....	4
▶ Préparation de la présidentielle de décembre 2018.....	5
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	8
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements.....	8
▶ Justice, condition carcérale, gouvernance.....	10
▶ Santé.....	14
▶ Migrations, traite.....	15
▶ Liberté d'expression, médias.....	16
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	16
▶ Bois précieux, exploitations minières, trafics de ressources, foncier.....	16
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	18
▶ Situation économique.....	19
▶ Divers.....	19

POLITIQUE

▶ Conjoncture politique

02/02 - A un an de la fin du mandat du premier président de la IV^e République, deux organes constitutionnels ne sont toujours pas en place, rappelle *Midi* : le Conseil économique, social et culturel (CESC) et la Haute cour de justice (HCJ). Le CESC peut émettre un avis sur les projets de texte (lois, ordonnances, décrets) et propositions de loi à caractère économique, social et culturel. Il est compétent pour examiner les projets et/ou propositions de loi relevant de ces trois domaines sur lesquels il peut, de sa propre initiative, mener des enquêtes et études. La HCJ est compétente « *en cas de haute trahison, de violation grave ou de violations répétées de la Constitution, de manquement manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat* » du chef de l'Etat. Sont également passibles de cette juridiction les membres du gouvernement et les chefs d'institutions.

05/02 - Le premier ministre et ministre de l'intérieur, Olivier Mahafaly annonce que son département procédera à l'assainissement des partis politiques. Certains partis se verront donc supprimer du registre officiel du ministère. Selon lui, la profusion des partis politiques est une entrave au développement. On dénombre actuellement 195 partis à Madagascar, la plupart n'ont qu'une existence légale et ne réunissent jamais leurs instances dirigeantes, en infraction à une loi de 2011. *Tribune* juge cet assainissement nécessaire à l'approche des élections. 154 des 354 partis existant en 2011 avaient déjà été radiés.

01/02 - Le pouvoir remet la pression sur la condamnation de Marc Ravalomanana. Après une rencontre avec les anciens présidents Didier Ratsiraka et Marc Ravalomanana, Maka Alphonse, président du CFM, a rencontré le président du Sénat, Rivo Rakotovo, également président du parti présidentiel HVM. Celui-ci a souligné lors de l'entretien que ceux qui sont sous le coup d'une condamnation devraient purger leur peine avec les conséquences que cela implique, allusion évidente à la situation de l'ancien président, condamné par la justice pour la tuerie du 7 février 2009. A ce jour, cependant, malgré des annonces faites par le ministère de la justice, Marc Ravalomanana n'a pas encore reçu notification de ce jugement rendu par contumace.

01/02 - Affaire du branchement illicite d'électricité à la résidence de Marc Ravalomanana à Andranomanelatra-Antsirabe : les proches de l'ancien président se mobilisent pour dénoncer l'exploitation mensongère que la Jirama aurait faite du constat effectué par l'huissier de justice qui s'est rendu sur place. Le PV

indique en effet que l'usine étant scellée, l'huissier n'a pas pu entrer et procéder à la vérification des compteurs. Le PV mentionne seulement l'existence d'un groupe électrogène qui alimente la société AAA et « occasionnellement le gîte d'étape appartenant à la société Tiko et mis à la disposition de Marc Ravalomanana ».

01/02 - Les employés de la société AAA ont tenu un sit-in au Magro Tanjombato pour réclamer la réouverture de l'entreprise placée sous scellés depuis le mois d'octobre pour non-possession de permis environnemental. Un millier d'emplois sont menacés, sans compter le manque à gagner pour les éleveurs qui fournissaient chaque jour 10 000 litres de lait à la société. « *Nous n'entrons pas dans des discussions politiques, nous demandons au président de la République de considérer notre situation et d'autoriser l'ouverture de l'usine d'Andranomanelatra* », a fait savoir leur porte-parole.

08/02 – Tiko-AAA - La Jirama a effectué une nouvelle visite des locaux de la société à Andranomanelatra-Antsirabe. Objectif : investiguer à nouveau sur les soupçons de branchement électrique illicite depuis l'usine vers la résidence de Marc Ravalomanana. Les responsables de la Jirama se sont cette fois munis d'une autorisation de bris de scellé délivrée par le tribunal afin de pouvoir pénétrer dans les locaux. Cette nouvelle mission n'aurait pas permis de confirmer l'existence de ces raccordements. Les responsables de la société dénoncent un acharnement à visée politique. Ils demandent que cessent ces pratiques. Lantoniaina Rasoloelison, ministre de l'eau, de l'énergie et des hydrocarbures affirme que l'installation électrique à la résidence de Marc Ravalomanana à Andranomanelatra a été modifiée entre les deux inspections effectuées par les agents de la Jirama, en dépit des scellés qui avaient été apposés.

26/02 - Forte mobilisation des employés et des fournisseurs de Tiko-AAA à Antsirabe. Le rassemblement a donné lieu à des affrontements avec les forces de l'ordre. Les manifestants ont dénoncé le fait que de nombreuses sociétés étrangères implantées dans la région du Vakinankaratra puissent poursuivre leur activité sans être inquiétées alors qu'elles ne remplissent pas les conditions exigées par l'Etat

07/02 - Benjamina Ramanantsoa, ministre en charge des projets présidentiels de l'aménagement du territoire et de l'équipement, nommé premier ministre par intérim. Le chef du gouvernement, Olivier Mahafaly, est appelé « *en mission à l'étranger* », mentionne le décret présidentiel, sans autre précision. L'intéressé avait fait savoir récemment qu'il devait se rendre à La Réunion pour un contrôle médical. Pour certains observateurs, il s'agirait en fait d'une éviction, selon le même modus operandi que pour le remplacement de l'ancien premier ministre Kolo Roger. Des rumeurs insistantes de remaniement ministériel circulaient depuis plusieurs semaines, sur fond de rivalités entre le parti présidentiel HVM et les membres du gouvernement.

08/02 - Depuis La Réunion où il séjourne pour des examens médicaux, le premier ministre Olivier Mahafaly a démenti les rumeurs selon lesquelles il aurait démissionné ou aurait été démis de ses fonctions. Il évoque « *une manœuvre de déstabilisation* » orchestrée par des opposants. Son retour au pays est annoncé sous peu. La presse s'interroge : le chef de l'Etat avait-il besoin de désigner un intérimaire pour les quelques jours d'absence du chef de gouvernement, laissant ainsi libre cours à toutes les supputations ? Des médias se demandent pour quelle raison un décret qui aurait dû rester confidentiel a été diffusé sur la page Facebook du ministre de la communication. Selon *Les Nouvelles*, « *il est clair qu'il y a un dysfonctionnement et un problème de communication au niveau de l'exécutif* ». Midi écrit : « *Aujourd'hui, le premier ministre sait qu'à l'intérieur de son parti, se trame un complot pour l'évincer* ».

07/02 - Commémoration de la fusillade du 7 février 2009 : le Mapar d'Andry Rajoelina, le Monima et l'Association des victimes du 7 février (AV7) ont été les seuls à déposer une demande d'autorisation auprès de la préfecture de police. Celle-ci leur a été accordée, sous quelques conditions : aucun discours à caractère politique et aucun attroupement ne seront autorisés, il ne pourra être effectué qu'un simple dépôt de gerbe sur la stèle érigée en souvenir des victimes de ces événements. Aucune manifestation officielle n'est prévue. La commémoration se fera cette fois encore en ordre dispersé. L'AV7 demande que le verdict du tribunal sur cette affaire, prononcé en 2010, condamnant Marc Ravalomanana et consorts à la réclusion à perpétuité, soit appliqué dans son intégralité, y compris le dédommagement des victimes à hauteur de 600 millions Ar. Les observateurs notent toutefois qu'aucune enquête indépendante n'a encore été diligentée sur ces événements, comme sur les précédents qui ont rythmé la vie politique malgache depuis l'indépendance...

Les membres de l'association AV7 continuent de revendiquer leur intégration définitive dans la fonction publique. Une demande, indique *Tribune*, « *incompréhensible et impossible pour la majorité des observateurs et des simples citoyens* ». La plupart d'entre eux ont déjà bénéficié d'emplois de courte durée (ECD) dans des services publics.

Huit entités se sont présentées au mémorial pour un dépôt de gerbe, en ordre dispersé. Le Mapar a envoyé une forte délégation conduite par Christine Razanamahaso, députée, ancienne ministre de la justice sous la Transition, qui a notamment déclaré : « *Nous n'allons pas laisser pour compte le sang versé par nos martyrs. Nous luttons pour la liberté. Si l'État de droit est vraiment effectif il faut que les décisions de justice*

soient respectées », claire allusion à la condamnation qui frappe Marc Ravalomanana. L'association AV7 a également soulevé la question de l'amnistie des responsables de ces événements, demandant que le CFM se saisisse de la question.

07/02 - Pour le site « La ligne de mire »¹, une alliance Rajoelina-Ravalomanana serait une insulte aux victimes du 7-Février 2009. « Ni Marc Ravalomanana ni Andry Rajoelina ne cachent plus leurs souhaits d'établir une alliance en vue d'abattre le président Rajaonarimampianina. Le chef de l'Etat constitue en effet un ennemi commun des deux principaux acteurs et protagonistes de la crise politique interminable de 2009-2013. (...) Si leur souhait de s'allier se concrétise, il faudra alors se poser la question : 'Pourquoi ont-ils emmené les Malgaches à se dresser les uns contre les autres le 26 janvier, 7 février 2009 et pendant toute la durée de la Transition ?'. Le litige Ravalomanana-Rajoelina n'aurait-il donc pas pu aboutir à un règlement pacifique lors des rencontres sous les auspices des Nations unies et du FFKM ? ». Et de conclure : « Beaucoup ont sacrifié leurs vies pour des causes politiques durant ces cinq années de crise. Est-ce donc des sacrifices pour rien ? »

26/02 - Marc Ravalomanana, déclaré « homme de l'année 2017 » par African Leadership Magazine, a reçu sa distinction à Sandton (Afrique du Sud). *Midi* accorde une place de choix à cette manifestation. D'après le communiqué officiel, l'ancien président est reconnu par le magazine pour son « leadership politique » et sa « contribution à la promotion de la démocratie sur le continent » ajoutant, dithyrambique : « c'est un self-made man, un leader charismatique et visionnaire, et un businessman expérimenté », avant de rappeler que les mandats de Marc Ravalomanana ont été marqués par la promotion du concept des « résultats rapides », du partenariat public-privé, la création de l'EDBM (Economic Development Board of Madagascar) et par le MAP (Madagascar Action Plan).

07/02 - La tension refait surface entre le ministère chargé des projets présidentiels et de l'aménagement du territoire et la municipalité de la capitale dirigée par Lalao Ravalomanana. En cause, des litiges concernant l'occupation de terrains que le pouvoir juge non conforme à la réglementation, bien que ceux-ci soient titrés au nom de la communauté urbaine. Un contentieux oppose de nouveau Marc Ravalomanana au ministère de l'équipement au sujet d'un terrain situé dans le quartier d'Ankorondrano.

14/02 - Le gouvernement réuni en « team building » durant deux jours pour dresser le bilan des quatre années de mandat et renforcer les capacités de l'exécutif. Le gouvernement s'est vu confier une mission bien précise, dont la lutte contre la corruption, contre l'insécurité et contre le trafic des ressources minières, a souligné le premier ministre, Olivier Mahafaly. Pour les quelques mois qui restent à accomplir, la priorité sera donnée, échéances électorales obligent, aux actions concrètes dont les répercussions se feront sentir directement dans la vie quotidienne de la population. Le chef de l'Etat a recommandé « plus de fermeté et des sanctions contre les auteurs d'actes contre-productifs qui sapent la gouvernance ».

27/02 - Une « task force » contre l'insécurité et une autre contre l'inflation mises en place sans délais, a annoncé le premier ministre en conseil de gouvernement. La création de ces deux entités a été décidée lors du « team building ».

14/02 - Le « Hetsiky ny Mpitondra Fivavahana » refait surface. Le mouvement ecclésiastique dirigé par les pasteurs Ramamonjisoa Philibert, Randriamisata Roger et Rafanomezantsoa Maurice de Dieu, silencieux depuis 2014, a tenu une conférence de presse pour prôner la dépolitisation des forces armées, exiger une justice indépendante, la lutte contre l'extrême pauvreté et la concrétisation de la réconciliation nationale.

14/02 - « Le processus de réconciliation nationale mené actuellement risque d'être voué à l'échec », estime le porte-parole du MMM, parti de Hajo Andrianainarivelo. Selon le MMM, « la réconciliation nationale ne devrait pas compromettre le processus électoral ». En effet, le parti se dit préoccupé par les actions menées actuellement par l'équipe de Maka Alphonse qui tendraient à imposer le report des élections. Le MMM exige également que le CFM respecte le processus « Vérité-Pardon-Réconciliation ». « Le peuple malgache doit connaître la vérité. Par ailleurs, ceux qui ont commis des fautes envers la nation doivent d'abord demander pardon avant la réconciliation. Le CFM ne devrait pas non plus focaliser le processus dans le domaine de la politique car les crises ont aussi fait des milliers de victimes sur le plan social et économique ». Le parti remet enfin en cause la composition, l'indépendance et la crédibilité de cette structure.

24/02 - Le Comité pour la Réconciliation Nationale (CRN) et le FFKM organisent des assises nationales sur la réconciliation à Fianarantsoa du 17 au 19 mars. Les résolutions des assises nationales organisées par le FFKM au CCI d'Ivato en mai 2015, restées sans suite, seront remises sur le tapis. A son décès, Zafy

¹ <http://lalignedemire.mg/article/Alliance%20Rajoelina%20-%20Ravalomanana%20-%20Une%20insulte%20aux%20victimes%20du%207-F%C3%A9vrier%202009>

Albert a laissé inachevé le chantier de réconciliation nationale qui lui tenait à cœur. De son vivant, des tractations ont été menées auprès d'une part de Didier Ratsiraka et de Marc Ravalomanana (crise de 2002) et d'autre part de Marc Ravalomanana et d'Andry Rajoelina (crise de 2009). Les trois anciens présidents avaient accepté de s'engager sur la voie de la réconciliation. Le CRN de Tabera Randriamanantsoa se propose donc de parachever le processus. « *Le rendez-vous de Fianarantsoa nous permettra non seulement de remettre sur le tapis ces résolutions qui ont été cautionnées par Hery Rajaonarimampianina, mais aussi de donner suite aux différentes déclarations faites par les évêques catholiques sur la situation socio-économique et politique à Madagascar* », a précisé Tabera Randriamanantsoa. Le CRN est convaincu, comme Didier Ratsiraka, qu'une vraie réconciliation nationale doit intervenir avant les élections. « *Notre démarche entre dans le cadre de la prévention d'une nouvelle crise politique qui risque de replonger le pays dans une situation chaotique. Il ne s'agit pas d'élaborer une nouvelle feuille de route mais d'amener les acteurs politiques à un accord qui nous permettra d'organiser des élections pacifiques et justes* », a-t-il souligné. Le CRN et le FFKM ne veulent pas se substituer au CFM qui a ses propres missions définies dans le texte le régissant. « *Malgré l'institution du CFM, les leaders religieux détiennent toujours une autorité morale dans la société malgache. Ils sont toujours écoutés. Il est donc difficile de les écarter du processus de la réconciliation à Madagascar* », a-t-il conclu.

15/02 - Société civile, politique et opposition : le SeFaFi met les points sur les « i ». Dans son dernier communiqué² il écrit notamment : « *À Madagascar, l'expression 'société civile' est mise à toutes les sauces. Le SeFaFi s'en est inquiété à plusieurs reprises, rappelant ses caractéristiques et ses fonctions, s'inquiétant de son manque d'indépendance et de représentativité, dénonçant son instrumentalisation par les politiciens et incitant à sa mobilisation au service du bien commun* ». La principale caractéristique de la société civile est de récuser toute finalité politique, elle ne cherche pas à exercer le pouvoir. La société civile n'est pas non plus l'opposition. Or certaines associations usent de la qualification de société civile à des fins purement politique. La société civile est trop souvent perçue par les citoyens comme l'étape préalable à un engagement politique qui n'ose pas encore se déclarer ouvertement. « *Faire partie de la société civile requiert un sentiment citoyen tendant à la recherche du bien commun, sans qu'il y ait nécessairement contrepartie matérielle ou financière. Mais lorsque la société civile manque de professionnalisme et de moyens, elle risque d'être phagocytée. L'embrigadement progressif des OSC par l'État et par les bailleurs de fonds entretient le comportement d'assisté et le manque d'autonomie et de créativité. Agir au sein de la société civile tend alors à devenir un business au service des financeurs et du pouvoir* ». Le SeFaFi rappelle qu'il n'a lui-même aucune ambition politique. Comme l'histoire de ces dernières années l'a démontré, ses membres qui s'engagent en politique perdent d'office leur qualité d'adhérent à l'association.

► Affaire Houcine Arfa

07/02 - Une dizaine de personnes auditionnées par le Bianco, saisi par le Syndicat des magistrats de Madagascar (SMM) le 16 janvier. Houcine Arfa a saisi de son côté la Cour d'appel pour obtenir la révision de sa condamnation prononcée en novembre 2017.

Le directeur de la maison de force Tsiafahy aurait demandé et reçu d'Houcine Arfa 4 millions Ar pour organiser son évasion, selon un enregistrement sonore dont fait état *Sobika*.

10/02 - L'avocat d'Houcine Arfa absent au procès faisant suite à la plainte déposée par Vonjy et Michel Randriamaromanana contre le franco-algérien en fuite pour tentative de kidnapping et extorsion de fonds. Le « *conseiller en sécurité* » auprès de la Présidence aurait exercé des menaces à l'encontre de Vonjy Randriamaromanana qu'il avait chargé de lui fournir des équipements de surveillance électronique. Houcine Arfa avait fait appel du jugement le condamnant à 3 ans d'emprisonnement. Le juge a prononcé le renvoi de l'affaire au 9 mars. A ce jour l'avis de recherche lancé par les autorités françaises n'a pas abouti.

12/02 - Après ses affirmations fracassantes, Houcine Arfa a déposé une plainte auprès du tribunal de grande instance de Paris. Il met en cause huit personnes, dont la ministre malgache de la justice, Elise Rasolo, la procureure de la République, le juge d'instruction en charge du dossier à Madagascar et trois hommes d'affaires, parmi lesquels Vonjy Randriamaromanana. La plainte déposée circule sur *Facebook*. Le franco-algérien n'a pas souhaité indiquer de quoi il accuse ces huit personnes et met en avant le secret de l'instruction. Il a toutefois précisé que « *les chefs d'inculpations sont lourds* » avant de poursuivre : « *Tout le monde connaît les manipulations dans la justice malgache. A vous d'en tirer les conclusions pour vous rapprocher du contenu de la plainte* ». Jointe au téléphone par *RFI*, la ministre déclare que « *c'est pour se disculper qu'il porte plainte contre moi* ». Elle indique ne pas connaître les motifs des accusations portées à son encontre. Elise Rasolo a indiqué fin janvier qu'elle porterait plainte contre Houcine Arfa pour diffamation.

La Gazette et Madagate affirment que Houcine Arfa, depuis son « départ en urgence » de Madagascar, n'a jamais fait l'objet d'une quelconque recherche de la part des autorités françaises et qu'il est libre de

² Cf. Blog Justmad - <http://p3.storage.canalblog.com/34/34/448497/119124932.pdf>

tout mouvement. Le quotidien affirme encore que contrairement aux rumeurs, l'intéressé n'a jamais fait 13 ans de prison dans l'Hexagone, pour « *braquage et autres kidnappings* ». Son casier judiciaire serait vierge.

► Préparation de la présidentielle de décembre 2018

02/02 - Le conseil des ministres a adopté les grandes lignes du projet des lois électorales. Une commission restreinte doit apporter la touche finale. La Constitution imposant que les deux tours de la présidentielle se tiennent entre le 24 novembre et le 24 décembre, les délais consacrés à la campagne du second tour, la collecte, la publication et la proclamation des résultats ou encore au contentieux et à l'impression des bulletins devront être réduits.

02/02 - La CENI en quête de financements. Malgré la contribution de plusieurs pays dont la Suisse, les Etats-Unis, la France, la Norvège et des organismes internationaux comme le Pnud, l'Usaid et l'UE, Madagascar n'aurait pu collecter jusqu'ici que 5 millions de dollars pour les élections. Le projet « *Basket Fund* » visait à récolter 12 millions pour la réalisation des différentes élections à venir. Les ressources financières de la CENI proviennent de ce « *Basket Fund* » et d'une somme versée par l'Etat dans le cadre de la loi de finances. Des observateurs déplorent que le pays ait encore besoin d'aides extérieures pour réaliser l'une des plus importantes élections qui soit et se trouve ainsi placé sous la dépendance des bailleurs. *Tribune* s'interroge : où trouvera-t-on les 7 millions manquants ? Ne risque-t-on pas d'avoir à reporter les élections ?

07/02 - Selon Thierry Rakotonarivo, vice-président de la CENI, plus de 220 000 doublons ont été éliminés à ce jour de la liste électorale, qui compte pour l'instant 9 715 000 électeurs. Chaque centre informatique régional doit recevoir prochainement la liste pour impression ; les citoyens disposeront encore de 20 jours pour procéder à une ultime vérification et déposer si besoin une réclamation.

03/02 - Le KMF/CNOE fait part de ses préoccupations. Il requiert la publication rapide du calendrier électoral, rejoignant en cela la demande maintes fois formulée de la CENI. L'observatoire des élections regrette également que les lois électorales en cours de finalisation ne fassent pas l'objet d'un processus de consultation transparent. Il déplore que la période de pré-campagne qui se trouve déjà lancée n'obéisse à aucune réglementation, ce qui donne un avantage exorbitant aux tenants du pouvoir, au détriment de l'égalité des chances des candidats. Le KMF/CNOE pointe enfin du doigt des « *calculs politiques visant à éliminer des candidats potentiels, provoquant des invectives réciproques entre les partisans* » ; il incite les dirigeants à ne pas véhiculer de rumeurs autour d'une éventuelle révision constitutionnelle, rumeurs qui ont pour effet de décrédibiliser le processus électoral.

08/02 - Des personnalités politiques de divers horizons interpellent le gouvernement sur la nécessité de publier le calendrier de la présidentielle et de faire adopter au plus vite les lois électorales. Des observateurs dénoncent le fait que les préparatifs électoraux sont encore jusqu'ici régis par le code électoral de 2012 dont tous s'accordent à reconnaître les imperfections.

14/02 - Rencontre entre Marc Ravalomanana et Rivo Rakotovo, président du HVM. Le président du TIM a notamment exigé que les projets de loi organique relatifs aux élections soient déposés « *le plus vite possible au Parlement pour être adoptés dans un délai qui permettra d'organiser des élections inclusives, démocratiques et acceptées par tous* ».

14/02 - Des représentants de l'UA en mission d'évaluation du contexte politique, juridique et institutionnel pour une gestion efficace du processus électoral. Le président du Sénat, Rivo Rakotovo, affirme que les délais de préparation seront tenus et que le planning sera respecté, malgré des délais qui apparaissent aux missionnaires de plus en plus contraints. L'UA se dit également préoccupée par l'organisation du scrutin présidentiel en pleine saison des pluies.

16/02 - La CENI rappelle une nouvelle fois l'urgence d'adopter le nouveau code électoral. Selon la Commission, il doit absolument être voté et être applicable avant fin mars. Le code actuel a été élaboré pour élire le premier président et les premiers députés de la IVe République, il est inapplicable en l'état. Passé le mois de mars, le délai serait trop court pour la phase de vulgarisation. L'exécutif n'a toujours pas fixé la date de la session extraordinaire du parlement qui doit procéder à son adoption alors qu'avait été envisagé de le convoquer pour le mois de janvier.

14/02 - Le groupement des 35 partis politiques toutes tendances confondues, constitué en novembre dernier pour exiger un processus électoral transparent, reconnaît son échec. Miné par les divisions internes et les ambitions personnelles de certains de ses membres, le comité dit de « *vigilance démocratique*

pour les élections » n'est pas parvenu à imposer au gouvernement l'ouverture du dialogue autour des nouveaux textes électoraux. Sur les 35 chefs de partis représentés au sein de la plateforme, cinq d'entre eux se sont d'ores et déjà officiellement portés candidats à l'élection présidentielle.

19/02 - Un report de la présidentielle envisagé ? Principale raison avancée : les conditions météorologiques durant la période des élections prévue par la Constitution. Un argument que l'opposition juge irrecevable, les élections présidentielles précédentes ayant pu se tenir durant la saison des pluies. Un tel report ne manquerait pas de laisser la porte ouverte à une nouvelle crise politique, la CENI ayant rappelé à plusieurs reprises qu'il était hors de question de remettre en cause les dates fixées par la Constitution. La rumeur d'un report est alimentée par le peu d'empressement mis par le pouvoir à convoquer le Parlement en session extraordinaire pour adopter du nouveau code électoral.

22/02 - La date de la session extraordinaire du Parlement enfin fixée : ce sera le 26 février. Au menu figurent les lois qui vont régir les prochaines élections, le projet de loi organique relatif au régime général des élections, celui relatif à l'élection du président de la République et celui relatif à l'élection des députés. Au total, treize projets à l'ordre du jour de cette session de 12 jours qui devra probablement être renouvelée au moins deux fois pour tenir compte des délais imposés par la Constitution pour l'examen des lois organiques : celles-ci ne peuvent en effet être examinées que 15 jours après leur dépôt sur le bureau des assemblées, ce qui n'a pas encore eu lieu. D'autres importants projets de loi seront également à examiner par le Parlement dont celui sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, celui relatif au recouvrement et à l'affectation des avoirs illicites et plusieurs articles de la loi sur les Zones économiques spéciales (ZES) qui ont été censurés par la HCC. Compte tenu de cet ordre du jour très lourd, *L'Express* craint que ces projets soient adoptés de manière expéditive.

Le premier ministre affirme que le calendrier de la présidentielle sera respecté. Le premier mandat de la IV^e République prendra bien fin le 24 janvier 2019.

27/02 - Le projet de loi organique sur les élections prévoit quelques dispositions portant sur le financement des campagnes électorales et référendaires. Les candidats seront notamment tenus de tenir un compte de campagne et de le soumettre dans un délai de trois mois à compter de la proclamation officielle des résultats à une Commission de contrôle de financement de la vie politique. En revanche, le projet de loi ne prévoit aucun plafond en ce qui concerne les fonds utilisés. Il proscriit seulement la participation étrangère au financement des campagnes. *Tribune* rappelle à ce sujet qu'un cas similaire s'était présenté lors de la dernière présidentielle, lorsqu'un candidat avait reçu un important lot de véhicules d'une société étrangère. Leur utilisation et leur destination n'avait pas été clairement établie.

Les observateurs notent que le **délai de l'entre-deux-tours de la présidentielle sera raccourci**. Ce qui implique un délai de délivrance des résultats du premier tour plus court. Un véritable défi pour certaines zones difficiles d'accès. Des juristes se disent préoccupés par l'**imprécision de la notion de « force majeure » qui pourrait justifier le report des élections**.

Pour *L'Express*, « **d'une manière générale, les textes s'en tiennent aux dispositions constitutionnelles** ». Ils prennent en compte dans leur ensemble les propositions du comité consultatif. Le quotidien s'attend à ce que ces projets soient adoptés sans débat, sans amendement et dans la précipitation, comme ce fut le cas pour la loi de finances 2018. La position de la HCC semble en revanche plus imprévisible, l'institution ayant, ces derniers temps, tenu à afficher son indépendance en censurant plusieurs projets de loi.

Pour *Midi*, les projets présentés annoncent la **disqualification de Marc Ravalomanana** : un article stipule en effet que tout candidat aux fonctions de président de la République doit n'avoir jamais été condamné pour crime ou délit.

Tribune note que les projets soumis apportent de **nouvelles conditions très restrictives pour les candidats indépendants à la présidentielle**. Ceux-ci seront obligés soit de s'affilier aux grands partis politiques, soit d'être parrainés par cent cinquante personnalités élues. Cette dernière possibilité resterait assez théorique, dans la mesure où la grosse majorité des élus sont issus du parti présidentiel HVM. Sauf à faire alliance avec lui. Les candidats indépendants à la députation seront soumis à des conditions similaires, très dissuasives.

Les projets de loi ont été mis en ligne sur le site de la Primature³.

26/02 - Election présidentielle - La question de la démission du président réapparaît. La démission du chef de l'Etat qui se porte candidat à sa propre succession a suscité beaucoup de débats voici quelques mois mais les observateurs considéraient que le sujet était clos, l'idée d'un référendum abandonnée. La question réapparaît pourtant dans l'avant-projet de loi organique relative à l'élection présidentielle qui arrive en discussion au Parlement durant la session extraordinaire. Dans son article 2 il est stipulé que « *ladite démission a exclusivement pour objet de respecter les dispositions de l'article 46 alinéa 4 de la Constitution. A partir du*

³ <http://www.primature.gov.mg/2018/02/26/telecharger-les-trois-projets-de-lois-organiques-relatives-aux-elections/>

lendemain du premier tour de scrutin s'il n'est pas candidat au second tour et, dans tous les cas, à partir du lendemain du deuxième tour de scrutin, la démission devient caduque. Le président de la République en exercice reprend les attributions présidentielles qui lui sont conférées par la Constitution jusqu'à la date de la passation officielle du pouvoir avec son successeur ». L'intérim assuré par le président du Sénat prend donc fin « dans tous les cas », au lendemain du second tour. Pour *Tribune*, le texte laisse énormément de place à l'interprétation car il ne précise pas que la démission devient caduque après la sortie des résultats officiels du premier et second tour mais bien le lendemain du scrutin. L'ambiguïté devra être levée par le Parlement et en dernier ressort par la HCC. Pour *Les Nouvelles*, ces dispositions incluses dans une simple loi organique permettant au chef de l'Etat de retrouver son poste sont contraires à la Constitution. Des juristes n'ont pas tardé à réagir et la présidente du SMM a fait savoir sur les réseaux sociaux que si ce texte est adopté « les prochaines élections ne seront que mascarade ». Pour certains opposants, le retard inexplicable à déposer le texte de loi et à convoquer le Parlement pour son adoption avait pour objet d'éviter que l'opinion s'en empare trop tôt.

01/02 - L'ancien directeur du Trésor, Orlando Robimananana, limogé en mars 2015⁴, se met en ordre de marche, croit savoir *La Lettre de l'océan Indien (LOI)*. Il vient de publier un livre aux airs de programme électoral intitulé « *Madagascar, une vision, un espoir* ». Il y fait part de ses propositions pour redresser l'économie malgache. Actuellement conseiller du gouvernement guinéen pour le FMI, il aurait décidé de ne pas renouveler son contrat, qui prend fin prochainement. Son ouvrage est préfacé par Odon Razanakolona, archevêque d'Antananarivo, ce qui pourrait lui apporter le soutien de la communauté catholique. De son côté, **Eliana Bezaza, petite-fille du premier président de la République, Philibert Tsiranana**, a intitulé son programme « *Sauver Madagascar* ». En décembre, elle a effectué une tournée européenne afin de mobiliser les soutiens à l'international.

02/02 - Andry Rajoelina, qui entretient le suspense sur sa candidature à la présidentielle, ne se déclare « pas contre » la proposition inattendue d'alliance formulée par Marc Ravalomanana fin janvier si ce dernier adhère à sa vision et trouve la nécessité de l'appuyer pour être à la tête du pays. « *Je ne ferme pas ma porte, elle est grande ouverte. (...) Je suis là pour rassembler* », a-t-il notamment affirmé. Andry Rajoelina déplore que le chef de l'Etat et Marc Ravalomanana soient déjà en pré-campagne. Pour sa part, il compte commencer par « *aller à la rencontre des Malgaches* » et attendre que la date du scrutin soit annoncée avant de prendre une décision sur sa candidature. Selon *Matv*, les proches des deux personnalités seraient chargés de préparer une rencontre.

12/02 - De retour à Madagascar, Andry Rajoelina déclare : « Le calvaire du peuple prendra fin cette année ». Il annonce vouloir enchaîner les rencontres et les échanges avec la population. « *Il est temps de parler et d'agir* », affirme-t-il : « *Toutes les conditions sont désormais réunies pour concrétiser l'IEM à Madagascar* ». Dans la perspective de sa candidature à la présidentielle, Andry Rajoelina entendrait remplir toutes les conditions d'éligibilité, entre autres l'obligation de résider sur le territoire national six mois avant la date limite de dépôt des candidatures.

19/02 - Andry Rajoelina présente son projet « Initiative Emergence Madagascar » (IEM) devant 500 personnes et signe son retour définitif au pays après quatre années d'absence. Une présentation de trois heures, diffusée par trois chaînes de TV privées : Viva, Kolo et TV Plus⁵. Le volet économique de son exposé a reposé principalement sur des données de la Banque mondiale faisant apparaître la dégradation de la situation depuis la période de Transition. L'accent a été mis sur le lourd handicap que fait peser sur le développement économique le coût de l'énergie et la non-exploitation du potentiel dont dispose le pays en la matière. « *La population n'a pas besoin d'attendre 2030 pour résoudre les problèmes de pauvreté, l'insécurité, l'inflation et la famine. Les Malgaches attendent des solutions dans l'immédiat* », a-t-il martelé en réplique au pouvoir qui vient de présenter son « *Vina Fisandratana 2030* ». Interrogé sur l'actualité politique, Andry Rajoelina a pointé du doigt les « *retournements de veste* » de certains députés élus sous les couleurs de son parti, le Mapar. L'ancien président de la Transition a demandé pardon pour avoir largement contribué à faire élire Hery Rajaonarimampianina dont le bilan est jugé « *catastrophique* ». « *L'IEM reste ouverte à toute personne qui cherche réellement à contribuer au développement du pays* », a-t-il répondu à une question portant sur les rumeurs d'alliance entre lui et Marc Ravalomanana. Tout en précisant que le Mapar ne sera jamais le TIM et le TIM ne sera jamais Mapar. « *Je ne suis pas un putschiste, je suis un révolutionnaire* », s'est-il défendu.

⁴ Sur les circonstances de ce limogeage retentissant, voir <http://www.madagascar-tribune.com/Le-gouvernement-a-limoge-Orlando.20906.html>

⁵ Diffusion intégrale de l'émission : <https://www.koolsaina.com/andry-rajoelina-interview-retour-politique-madagascar/>

20/02 - Le programme IEM sous le feu de critiques. Un parlementaire TIM ironise sur le programme présenté par Andry Rajoelina : « *aucun parti politique de l'histoire de Madagascar n'a jamais présenté un mauvais programme de développement pour le pays* ». Il rappelle par ailleurs que les dirigeants de la Transition ont été sanctionnés par la communauté internationale et qu'il serait inconvenant d'envisager un rapprochement entre Marc Ravalomanana et celui qui se présente comme un « *révolutionnaire démocrate* ». Un député HVM qualifie les propos d'Andry Rajoelina de purement démagogiques et tourne en dérision sa prétention d'être en mesure de toujours réaliser ce qu'il dit. « *Seul Jésus peut réaliser tout ce qu'il dit. Aucun être humain ne peut prétendre être capable de faire tout ce qu'il prévoit* », lance-t-il.

Midi a été séduit par la prestation : « *Quoi qu'on pense de lui, l'ancien président de la Transition a réussi à marquer les esprits par sa pondération et sa maîtrise de la communication. Il a réussi le tour de force d'ébranler les certitudes de ceux qui le jugeaient à travers le bilan de ses quatre années à la tête de la Transition. (...) Il a donné l'impression d'avoir beaucoup appris durant cette période de silence qu'il s'est imposée. Il l'a mise à profit, dit-il, pour réfléchir et pour rencontrer des personnalités venant de tous les horizons* ».

Pour L'Express, « demander le pardon n'est pas l'obtenir ». « *Oui, il parle bien, c'était son job : un communicateur, un publicitaire. Il est né et est fait pour vendre, se vendre. Le laissera-t-on une fois de plus sacrifier notre avenir ? L'autel du pardon a une limite. Demander le pardon, ce n'est pas l'obtenir. (...) Charge à nous de lancer les alertes, de crier aussi fort que nous le pouvons : 'attention ! Danger imminent !* »

Les dissidents du Mapar, regroupés sous les appellations Mapar 2 et Mapar 3, doutent de la crédibilité du projet présenté par l'ancien chef de la Transition, duquel ils se sont éloignés. Ils notent que c'est durant la Transition que les trafics des richesses nationales ont connu des sommets alors qu'Andry Rajoelina avait critiqué le régime précédent sur sa gestion des ressources nationales.

23/02 - Les appuis français d'Andry Rajoelina. Andry Rajoelina veut présenter son programme de développement aux Etats-Unis, à Dubaï, en Asie et en Amérique latine, après avoir obtenu le concours de personnalités françaises en délicatesse avec l'administration, indique *La Lettre de l'océan Indien*. A commencer par l'ex-secrétaire d'Etat chargé des Français de l'étranger, David Douillet, qui a loué « *le charisme, la générosité et la fierté* » d'Andry Rajoelina. Au même moment, la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique a saisi la déclaration de situation patrimoniale de l'ex-judoka. Le dossier a été transmis au procureur de la République. Autre soutien venu prendre la parole à Paris, l'ancien député du parti Les Républicains et défenseur du régime de Transition, Jean-François Mancel. La cour d'appel de Paris l'a condamné en 2005 à 18 mois de prison avec sursis et 30 000 € d'amende pour prise illégale d'intérêt dans l'exercice de ses anciennes fonctions de président du conseil général de l'Oise. Etait aussi présent Laurent Lamothe, ancien premier ministre d'Haïti épinglé dans le dossier des Panama Papers sur les personnalités disposant de sociétés offshores.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire, enlèvements

01/02 - Une soixantaine de dahalo armés de kalachnikov sèment la terreur à Isandra Fianarantsoa. Les assaillants ont abattu trois frères. Plus de 110 bovidés ont été dérobés. Les malfaiteurs ont pris la fuite. La gendarmerie et les villageois se sont lancés en vain à leur poursuite.

13/02 - Une trentaine de dahalo ont attaqué un fokontany sur la commune de Belobaka (district de Tsiroanomandidy). Deux d'entre eux ont été abattus par la gendarmerie. Des fusils de chasse ainsi que des munitions et des amulettes ont été saisis.

16/02 - Le redouté chef dahalo, Revato, a été abattu dans une zone difficile d'accès du district de Befotaka. Il est tombé avec trois de ses comparses sous les balles des gendarmes, appuyés par des militaires de Manakara et par le Fokonolona. Sévissant depuis plusieurs décennies, Revato serait coupable du meurtre d'une dizaine de gendarmes. Le capitaine Faneva et ses hommes le traquaient depuis près de quatre ans. Les troupeaux de bovidés des districts de Betroka, Iakora et Befotaka ont été décimés par sa bande. Selon certaines sources, Revato aurait été victime d'un complot fomenté par des membres de son entourage qui auraient pris contact avec les forces de l'ordre.

20/02 - Reddition de Retelo, chef dahalo du district de Befotaka Atsimo. Le jeune dahalo repent, âgé de 19 ans, s'est rendu au chef de district en présence des forces de l'ordre et du Fokonolona. Il s'est engagé à participer au rétablissement de la sécurité en faisant bénéficier les forces de l'ordre de sa connaissance du terrain et en participant à la traque des voleurs de zébus. La population espère que le calme retrouvé offrira des opportunités de développement aux communes de la région Atsimo Atsinanana.

21/02 - Recherchés depuis plusieurs années, trois dahalo redoutés sont tombés sous les balles de la gendarmerie à Andilamena. Ces individus multirécidivistes avaient bénéficié à chaque comparution d'une

mise en liberté provisoire. L'opération de sécurisation qui a conduit à l'interception de ces dahalo avait été lancée depuis deux semaines. En octobre 2017, un gendarme avait probablement été décapité par l'un d'entre eux. Le groupement de gendarmerie d'Alaotra Mangoro se félicite d'une réduction du taux d'insécurité tant urbaine que rurale sur son secteur.

26/02 - Neuf femmes et adolescents pris en otage à Betroka par une bande de dahalo et remis en liberté après versement d'une rançon. Les proches avaient demandé à la gendarmerie de ne pas intervenir pour préserver la vie des victimes. *Newsmada* constate que depuis quelques mois ce nouveau mode d'action des dahalo se répand dans toutes les régions.

01/02 - Un homme de 58 ans est mort sous les coups d'une foule en colère sur le campus de Fianarantsoa. Les étudiants l'avaient soupçonné d'avoir commis un vol. La photo a fait le tour de *Facebook*. Des dizaines de personnes ont assisté à sa lapidation sans réagir. Avant de recevoir une pierre en plein visage, l'homme avait été tabassé par la foule, explique la police. Il est mort à l'hôpital, quelques minutes plus tard. « *Dans tous les cas, une telle violence est inadmissible. Ce n'est même pas compréhensible*, s'indigne Mireille Rabenoro, présidente de CNIDH. *Il faudrait vulgariser la loi sur l'abolition de la peine de mort pour que les gens comprennent bien qu'aucun tribunal ne peut condamner à mort et encore moins de simples citoyens* ». L'organisation se dit inquiète de voir des lynchages se produire jusque dans les enceintes universitaires.

05/02 - Après le lynchage d'un présumé voleur, l'université de Fianarantsoa a été placée sous surveillance policière. Des menaces de mort ont adressées à des enseignants par lettre anonyme. La police estime qu'il pourrait s'agir d'un acte de diversion visant à perturber la tenue des examens en cours ou à brouiller les pistes du bourreau en fuite.

16/02 - Vindictes populaires - L'arrestation d'un maire provoque un regain de tension à Mananjary. Des élus rassemblés dans l'association des maires de Nosy Varika et de Mananjary s'insurgent contre le placement en garde à vue de l'un des leurs à la suite d'un acte de vindicte populaire commis sur la commune d'Ambodilafa fin janvier, opération qui s'était soldée par le lynchage à mort d'un suspect. Après deux jours de garde à vue, suite à un malaise, l'élu a dû être hospitalisé et placé sous soins intensifs mais le tribunal a fait savoir que l'affaire ne sera pas reportée. La victime, exécutée au chef-lieu de la commune avant intervention de la gendarmerie, avait été accusé d'une série de cambriolages et d'attaques à main armée.

19/02 - Sambava - Vindictes populaires suite à une tentative de viol. Un adolescent a tenté de violer une jeune fille. Muni d'un coupe-coupe, il a gravement blessé sa victime avant que la sœur de celle-ci intervienne et soit froidement décapitée. La gendarmerie n'est pas parvenue à retrouver l'agresseur qui avait été mis à l'abris par la population. Finalement capturé par le Fokonolona, le violeur a été tabassé à mort. Une enquête a été ouverte.

03/02 - Toamasina - Akyl Cassam Chenai, directeur général de la société SCIM spécialisée dans l'exportation des produits locaux, a été enlevé par cinq hommes cagoulés, armés de Kalachnikov. La victime a été prise en filature à la sortie de son travail et jetée à bord d'un véhicule. Ce ressortissant indien avait déjà été victime d'un kidnapping en 2002. Ce rapt est intervenu moins de trois semaines après celui du patron d'une grande bijouterie de la capitale. Une unité spéciale de la police nationale a été envoyée à Toamasina. Huit personnes ont été arrêtées. Le nom de l'équipe de Stéphanie qui s'est illustrée dans plusieurs affaires de rapt dans le Grand port a été de nouveau avancé. Cette femme est actuellement incarcérée à Antananarivo. Les ravisseurs de d'Akyl Cassam Chenai réclameraient 3 millions d'euros.

La communauté française d'origine indienne de Madagascar (CFOIM) dénonce le harcèlement et la stigmatisation dont elle se dit victime. Depuis dix ans, plus d'une centaine de kidnapping ont été répertoriés, touchant principalement cette communauté, et le phénomène s'accélère depuis quelques mois, note la CFOIM, qui rappelle que les *Karana* jouent un rôle significatif dans l'économie nationale. Nombre de familles ont déjà décidé de quitter Madagascar pour La Réunion.

03/02 - Le CFOIM a fait savoir que propriétaire de la bijouterie Kalidas, enlevé en pleine rue le 16 janvier, a été libéré après paiement d'une rançon.

14/02 - Rapt de Cassam Chenai - Deux individus arrêtés à Antananarivo et placés en détention provisoire. La victime serait toujours détenue à Toamasina et une très forte rançon aurait été réclamée. La gendarmerie et la police nationale ont lancé un appel à témoins. Les cinq auteurs de l'enlèvement auraient été identifiés.

Akyl Cassam Chenai, kidnappé le 2 février, a été libéré après 14 jours de détention. L'enquête se poursuit.

05/02 - Pour le premier ministre, Mahafaly Olivier, les affaires de kidnapping relèvent d'une déstabilisation organisée par l'opposition ou par des individus au sein même du pouvoir. Il s'agirait soit d'apporter la preuve de la défaillance de l'Etat et du gouvernement, soit de réunir des fonds pour la campagne électorale ou pour déstabiliser le pays. Lorsque les enquêtes en cours auront abouti, on pourra constater que « *des personnes inattendues peuvent figurer parmi les membres de ces réseaux* », a-t-il soutenu. L'hypothèse de l'existence de « *dahalo en col blanc* » refait périodiquement surface pour tenter d'expliquer les actes de grand banditisme en zone rurale comme en zone urbaine. Elle avait déjà été évoquée l'an passé à l'Assemblée.

Le ministre de la défense nationale, Béni Xavier Rasolofonirina, déplore que les familles des kidnappés rejettent toujours toute collaboration avec les forces de l'ordre dans les opérations de traque des ravisseurs, ce qui nuit à l'efficacité des investigations. Le ministre des affaires étrangères, Henry Rabary-Njaka, reproche à demi-mot aux familles de se prévaloir de leur nationalité française pour faire pression sur les autorités.

12/02 - La gendarmerie nationale crée un numéro d'appel pour signaler tout cas ou suspicion de kidnapping. Il complète le dispositif mis en place avec la formation d'une cellule mixte anti-kidnapping. Cent cinq cas d'enlèvement ont été enregistrés depuis 1995, toutes nationalités confondues. Mais pour les personnes d'origine indopakistanaise, quinze ont été recensés en 2005, six en 2016 et onze en 2017. Le Collectif des Français d'origine indienne de Madagascar (CFOIM) et le Groupement des entreprises de Madagascar (GEM) ne cessent de tirer la sonnette d'alarme. Ce fléau rend de plus en plus délétère le climat des affaires. La complicité de certains éléments des forces de l'ordre a été dénoncée à maintes reprises. Et le paiement de la rançon ne garantit même pas que le ravisseur libère son otage...

22/02 - L'ancien garde du corps de Marc Ravalomanana, le germano-gabonais Jean-Marc Koumba, engagé pour la sécurité de la famille du célèbre opérateur économique Andriantsitohaina⁶ dont le fils Nathan, âgé de 14 ans, avait été victime d'un enlèvement durant les fêtes de Noël. Cet appel intervient trois ans après une dure épreuve subie par l'ancien champion du monde de Kickboxing qui avait été arrêté manu militari en octobre 2014 pour « *avoir facilité le retour au pays de l'ancien président Marc Ravalomanana* ». Incarcéré durant deux mois, Jean-Marc Koumba avait contesté son implication. Son épouse avait activement combattu à travers les réseaux sociaux pour obtenir sa libération.

► Justice, condition carcérale, gouvernance

10/02 - La HCC en quête de crédibilité. A l'occasion de la prestation de serment de Tahiana Rabetokotany, nommée sur le quota de la présidence, le chef de l'institution, Jean Éric Rakotoarisoa, a fait valoir le rôle irremplaçable de celle-ci pour le respect de l'Etat de droit et la bonne gouvernance. Reconnaisant qu'un haut conseiller peut être soumis à des pressions, des menaces ou des tentations, il réaffirme sa volonté de préserver la totale indépendance de la haute juridiction en cette année électorale qui pourrait voir surgir de nouveaux contentieux. Jean Éric Rakotoarisoa affirme que les avis rendus par la HCC ces derniers mois ont apporté la démonstration de sa crédibilité.

02/02 - Plus de 4 500 détenus ont bénéficié de la grâce présidentielle du Nouvel An. 790 ont déjà été libérés. Ayant encore des peines à purger après déduction de la remise de peine prononcée, 3 700 condamnés sont encore détenus. Pour la seule maison centrale d'Antanimoro, on compte un millier de bénéficiaires. A la maison de force de Tsiafahy, 17 condamnés à de lourdes peines ont été graciés. Un détenu âgé de 65 ans a passé 34 ans en prison.

14/02 – « Surpopulation à la prison de Tsiafahy : prévenus et condamnés vivent 'en enfer' », écrit Amnesty International dans une déclaration publique⁷. « *Les autorités malgaches doivent cesser immédiatement d'envoyer des détenus en détention provisoire à la prison de haute sécurité de Tsiafahy, décongestionner cet établissement et améliorer nettement les conditions de détention. En octobre 2017, la population carcérale s'élevait à 988 prisonniers, soit trois fois la capacité d'accueil de cette prison, dont près de la moitié étaient dans l'attente de leur procès, parfois depuis des années. Les conditions à la prison de Tsiafahy sont totalement inacceptables et constituent des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, absolument prohibés par le droit international. Elles bafouent également la Constitution et les lois malgaches, et*

⁶ Selon *Jeune Afrique*, le groupe Andriantsitohaina affiche une insolente santé, avec un chiffre d'affaires de 15 millions d'euros et plus de 400 employés. Il est présent dans l'imprimerie, les produits chimiques, la banque (BMOI, filiale du groupe BPCE) et la presse (groupe Ultima Media), notamment propriétaire du quotidien *Les Nouvelles*, du site *NewsMada* et de la radio *Alliance 92*. Ancien président du Syndicat des industries et du Groupement des entreprises de Madagascar (GEM), Naina Andriantsitohaina, fut brièvement conseiller du Premier ministre Jacques Sylla entre 2002 et 2004.

⁷ Cf. Blog Justmad - <http://p7.storage.canalblog.com/76/83/448497/119118697.pdf>

particulièrement le décret 2006-015, qui prévoit que Tsiafahy ne devrait accueillir que des prisonniers condamnés, purgeant des peines de réclusion à perpétuité ou considérés comme dangereux ».

Amnesty International publiera au cours de l'année 2018 un rapport exhaustif rendant compte des violations des droits humains dans le cadre de la pratique de la détention provisoire et des conditions de détention à Madagascar.

L'aumônerie des prisons FJKM souligne également qu'il est difficile d'affirmer que les droits de l'homme sont respectés dans les prisons malgaches.⁸

Malgré l'adoption d'un décret en 2009 visant à permettre aux détenus de bénéficier d'une aide juridique, l'accès à une aide juridique gratuite à Tsiafahy est inexistant et le droit de bénéficier des services d'un avocat est bafoué. En conséquence, la plupart des prévenus ne peuvent pas consulter d'avocat pour préparer leur procès, déplore Amnesty International.

20/02 - Le ministère de la justice se fixe comme objectif 2018 d'inverser le ratio détenus-condamnés.

Un objectif rendu possible par un texte de loi adopté l'an passé qui renforce le rôle des avocats. Depuis longtemps, le taux de détention préventive des prisons malgaches est supérieur à 60 %. En juin 2017, sur 20 439 détenus, 12 269 étaient en détention préventive. Une situation qui contribue largement à la surpopulation carcérale. Les formations dispensées par l'Ecole de la magistrature et des greffes (ENMG) intègrent depuis novembre 2017 les règles relatives au respect des garanties procédurales et aux droits des personnes détenues.

24/02 - « Amnesty International épingle l'état des prisons malgaches », titre RFI. Dans son dernier rapport sur la situation des droits humains dans le pays⁹, l'ONG indique qu'elle a pu se rendre dans plusieurs maisons d'arrêt de la Grande île et que le constat y est alarmant. Les 82 prisons du pays comptent 20 000 détenus alors que leur capacité maximum est de 10 000 places. Surpopulation carcérale, vétusté, sous-nutrition, insalubrité. AI dénonce des conditions de détention inhumaines. « *L'enfer* ». Voilà comment sont décrites les conditions de détention des prisonniers de la maison de force de Tsiafahy, réputée pour être l'une des prisons les plus sécurisées et les dures du pays. Les autres prisons ne sont pas en reste. La vétusté de la maison d'arrêt d'Antsohihy a causé la mort de quatre détenus lorsqu'un mur s'est effondré au mois de juillet. « *La plupart des établissements pénitentiaires n'ont pas été rénovés depuis plus de 60 ans* », précise le rapport. Dans l'ensemble des prisons malgaches, l'accès aux soins et à l'eau potable est très limité. Les détenus ne mangent que 250 grammes de manioc par jour. Et plus de la moitié d'entre eux sont en fait en attente de leur jugement. « *Certaines personnes ont passé jusqu'à cinq années en détention avant de comparaître en justice* », dénonce Amnesty International.

Revenant sur les graves atteintes aux droits humains répertoriées au cours de l'année, le rapport est « accablant » pour Madagascar, selon le quotidien Les Nouvelles. Pour *Madagate*, « *Le régime HVM crâne encore mais le rapport d'Amnesty est implacable* ». *La Vérité* évoque également la publication de ce rapport, mettant en exergue les points relatifs aux atteintes à la liberté de réunion, à la répression des manifestations pacifiques et au harcèlement dont sont victimes les activistes environnementaux.

25/02 - Impunité - « 22 février 2017 - 22 février 2018. Cela fait déjà plus d'un an que l'affaire Antsakabary, à Befandriana Nord, a défrayé la chronique. Pourtant, les auteurs aussi bien du lynchage des policiers que de l'incendie du village d'Antsakabary restent impunis, constate *La Vérité*. Pourtant, dans son dernier rebondissement un film de cet incendie volontaire a été révélé au grand jour par les médias. Un film qui, par la suite, a été remis entre les mains des enquêteurs à titre de preuve. Malgré tout, l'affaire a l'air d'être au point mort. En dépit de cette vidéo compromettante qui pouvait servir de preuve à charge, l'affaire ne connaît toujours pas le dénouement escompté par les victimes ».

01/02 - Le quatrième appel à candidature des magistrats pour intégrer le 1^{er} Pôle anti-corruption (PAC) arrive à son terme.

Le comité de sélection dispose de 15 jours pour faire son choix. Lancé en mars 2017, le PAC rencontre d'importantes difficultés à trouver des candidats disposant des qualifications et références requises. Si cette ultime tentative est couronnée de succès, le 1^{er} PAC pourrait être mis en place vers le mois de mars. La lutte contre la corruption a été au cœur des débats de la dernière assemblée générale de l'UA qui vient de se tenir à Addis-Abeba. Le chef de l'Etat a affiché sa fierté d'affirmer que Madagascar dispose d'une stratégie et de plusieurs entités opérationnelles pour lutter contre ce fléau, citant le Bianco, le Samifin et les PAC.

01/02 - Niveau de l'Etat de droit - Le rapport 2017-2018 du World Justice Project (WJP)¹⁰, organisation indépendante basée aux Etats-Unis, classe Madagascar en 98^e position sur 113 pays analysés, et en

⁸ <http://www.newsmada.com/2018/02/21/milieu-carceral-les-droits-de-lhomme-loin-detre-respectes/>

⁹ Cf. Blog Justmad - <http://p7.storage.canalblog.com/72/17/448497/119204479.pdf>

¹⁰ https://worldjusticeproject.org/sites/default/files/documents/WJP_ROLI_2017-18_Online-Edition.pdf

14^e sur 18 au niveau du continent africain. Un classement en régression de 8 positions sur un an. La Grande île, qui enregistre la plus forte chute dans ce classement mondial, devance de peu la Turquie (101^e) qui occupe la dernière place dans sa catégorie, celle des pays d'Europe orientale et d'Asie centrale. Cette évaluation s'appuie sur 110 000 enquêtes auprès des citoyens et 3 000 enquêtes auprès d'experts. Le WJP mesure l'application de l'Etat de droit à travers huit facteurs : les contraintes imposées par les gouvernements au pouvoir, l'absence de corruption, l'ouverture des gouvernements, le respect des droits fondamentaux, la question de l'ordre et de la sécurité, l'application de la loi, la justice civile et la justice pénale. « *Pour sa dernière année donc, le résultat est à l'image de ce que vit la population quotidiennement. Avec la multiplication des vindictes populaires, des actes de grand banditisme, les derniers cas de kidnapping, les rejets de responsabilités multiples de l'exécutif, des affaires de grandes corruptions qui restent sans suite, une justice à l'image déplorable* », conclut *Tribune*.

03/02 - Affaire Ametis¹¹ - Le SSM (Solidarité syndicale de Madagascar) a saisi le Bianco. Le syndicat soupçonne de favoritisme la société Ametis qui a reçu l'autorisation de collecter les droits de visa aux frontières de Madagascar. Il estime que percevoir impôts et taxes relève de la fonction régaliennne de l'Etat. Le SSM évoque également une illégalité constitutionnelle dans l'autorisation accordée à la société Ametis. Et de citer à l'appui le code général des impôts qui dispose que les modalités de perception des droits de visa en ligne sont fixées par texte réglementaire. Le SSM suspecte un transit de l'argent par une caisse privée avant de parvenir à l'administration fiscale. Le Bianco confirme avoir ouvert une enquête. Le syndicat national des agents des impôts s'oppose à la cession de la collecte des droits de visa à la société Ametis. Il réclame un droit de regard sur les documents légaux de délégation de service public.

09/02 - L'autorité de régulation des marchés publics (ARMP) révèle l'existence de dépenses exorbitantes engagées en 2016 par des ministères dans le cadre de marchés publics. La ministre des finances et du budget a convoqué en urgence les responsables des marchés publics et a ordonné des enquêtes approfondies. Le supposé scandale financier s'est répandu comme une trainée de poudre sur les réseaux sociaux. Les exemples fournis dépassant l'entendement, de nombreux contribuables ont exprimé leur mécontentement vis-à-vis de ces invraisemblables gaspillages de l'agent public qui avaient échappé jusqu'ici à tout contrôle, rapporte *L'Express*. Pour l'administration, plus particulièrement l'ARMP, les montants faramineux publiés résulteraient de simples erreurs de saisie dues à la non-maîtrise d'un logiciel et ne correspondraient pas aux sommes réellement versées par l'administration. L'argumentation est jugée peu convaincante par le quotidien. Les personnes responsables des marchés publics, les ministères, institutions et établissements publics ont été mobilisés pour détecter les éventuelles erreurs de saisie et procéder aux rectifications. *Tribune* rappelle que les surfacturations dans les marchés publics sont devenues monnaie courante depuis des années. Représentant près de 15 % du PIB, ils constituent une véritable source de corruption, avait déjà lancé un responsable de l'ARMP en 2016.

12/02 - Le site web de l'ARMP sur lequel tous les documents et rapports qui ont mis à jour le scandale financier est devenu inaccessible. « *Une décision et un acte de plus qui confirmerait bien une volonté de l'administration et des décideurs de taire cette affaire alors que la transparence est un des principes qui régit la conduite des affaires publiques* », écrit *Tribune*. Le ministère des finances et du budget a signé par ailleurs une note de service relative à l'obligation de garantir une stricte confidentialité des documents traités par ses agents. « *Beaucoup attendent l'ouverture d'une enquête sur l'attribution de ces marchés publics et sur leurs montants* », indique le site.

L'Express écrit : « L'ARMP perd ainsi toute sa crédibilité et toute son utilité, devenant plus une banale caisse enregistreuse des dépenses de l'État qu'un organe de contrôle et de régulation des marchés publics. *Tous les abus sont désormais permis, ni vu ni connu. La lutte contre la corruption devient une chimère alors que les bailleurs de fonds notent des progrès. C'est la preuve flagrante que si l'argent qu'ils ont donné depuis quarante ans avaient été utilisé à bon escient, on n'en serait pas à cette pauvreté chronique. Cet 'incident' explique le fait que malgré un revenu de deux dollars par jour, le secteur de l'immobilier, du transport et vente de voitures de luxe n'a jamais été aussi florissant. Tant qu'on continue à acheter des pneus à des prix pharaoniques alors que le pays manque d'écoles, d'hôpitaux, de routes, d'enseignants, de médecins, d'informaticiens, d'ingénieurs... on n'avancera pas d'un pouce. De l'erreur, on est passé visiblement à la bêtise, avec cette volonté de tout verrouiller et de refuser toute transparence dans l'utilisation de l'argent de l'État, plutôt des bailleurs de fonds »*

14/02 - Le site de l'ARMP a été rouvert après « révision du résultat des marchés passés en 2016 ». L'organisme confirme avoir rectifié des erreurs de saisie, notamment la présence de trois zéros indument ajoutés à certaines écritures comptables qui avaient provoqué un tôle. Si la plupart des marchés qui ont

¹¹ Cf. Revue de presse janvier 2018 - p. 15

<http://www.laverite.mg/politique/item/5568-affaire-ametis-le-ssm-saisit-le-bianco.html>

fait scandale ont été passés au peigne fin et rectifiés, le montant de certaines dépenses « *dépasse encore l'entendement* », selon *L'Express*.

24/02 - Affaire ARMP - Le mouvement Rohy et les OSC regroupées au sein de l'Observatoire indépendant des marchés publics (OIMP) réclament l'ouverture d'une enquête indépendante et exigent des sanctions contre les responsables de ces erreurs. La société civile annonce qu'elle s'organise pour avoir la capacité de faire le suivi des marchés publics du niveau central jusqu'à la base.

10/02 - Falsification de diplômes - Vingt-cinq fonctionnaires renvoyés au mois de janvier. La chasse aux faux diplômes se poursuit dans l'administration. En 2017, des centaines d'agents ont été sanctionnés, notamment parmi les maîtres Fram récemment recrutés. Trente candidats au concours de recrutement de paramédicaux dont le dossier doit être déposé en fin de mois ont été éliminés pour avoir présenté des diplômes falsifiés. Plus de 7 000 candidats ont déposé leur dossier pour ce recrutement de 145 agents issus des instituts privés. Le ministère de l'enseignement supérieur met en garde contre les risques encourus par les personnes qui proposent la vente de diplômes du baccalauréat sur les réseaux sociaux. Les forces de l'ordre ont été appelées à collaborer pour démasquer les auteurs de ces offres. Un marché a été conclu avec une entreprise de Dubaï pour la production de diplômes infalsifiables dotés d'un hologramme.

16/02 - Tests de présélection au concours d'entrée à l'Ecole nationale de la magistrature et des greffes (ENMG) : des suspicions de corruption et de trafic d'influence ont été signalées à la CNEDH, laquelle a réagi promptement. Ainsi, dans un communiqué, elle déclare « *soutenir avec force les efforts du Bianco pour combattre les pratiques de corruption à l'entrée des grandes écoles de formation de fonctionnaires, et plus particulièrement au concours d'entrée à l'ENMG* ». Par ailleurs, elle demande que « *la présente session soit annulée si les suspicions de corruption sont avérées, et que les responsables, y compris les personnalités qui se seront rendues coupables de pressions pour l'admission de tels ou tels candidats, soient sanctionnées et les sanctions rendues publiques* ». Une perquisition auprès de la direction financière de l'ENMG avait été planifiée par la Bianco mais elle n'a pas pu se tenir, le directeur ayant pris la fuite. Le directeur de l'établissement affirme que le concours se déroule tout à fait normalement et qu'il n'a eu connaissance d'aucune fraude. Il conteste par ailleurs la compétence de la CNIDH sur ce dossier. Seth Andriamarohasina, rapporteur de la Commission, juge en revanche que la corruption au sein de la magistrature revêt une particulière gravité et peut conduire à de sérieuses violations des droits de l'homme.

22/02 - Face aux polémiques autour de la suspicion de corruption, le SMM réclame l'annulation du concours d'entrée à l'ENMG. Se disant soucieux de préserver l'image de la magistrature, il rappelle que « *la recherche de la dignité et de la crédibilité du corps est son but ultime et que pour ce faire, le SMM se sentait, se sent et se sentira toujours concerné par les éléments ou les informations tendant à discréditer ce corps, et ce, dès le recrutement des élèves qui seront les futurs magistrats de ce pays* ». Le syndicat exige que l'équipe en charge de l'organisation du concours soit dissoute et recomposée. « *Que les investigations entreprises par le Bianco ne soient entravées par les interventions en haut lieu qui parviennent à notre connaissance* », met-il en garde. Le directeur administratif et financier de l'Ecole, qui s'est soustrait à une perquisition, a été limogé en conseil des ministres.

23/02 - La ministre de la justice, Rasolo Elise Alexandrine, annonce l'annulation des épreuves de présélection et d'admissibilité qui se sont tenues au début du mois. Selon ses explications, « *cette mesure a été prise dans le souci de préserver la fiabilité des résultats et pour éradiquer toute suspicion entourant le déroulement du concours* ». Elle aurait cédé en fait aux pressions exercées par le Bianco, la CNIDH et le SMM. Le comité d'organisation du concours a été dissout et une nouvelle équipe a été chargée d'organiser de nouvelles épreuves d'ici 3 à 4 semaines. Le concours sera réorganisé avec les mêmes candidats. Il n'y aura donc pas de nouvelles inscriptions. Le DG du Bianco annonce que l'enquête se poursuit et que le dossier sera ensuite transmis à la Chaîne pénale. Les enquêteurs disposeraient de preuves irréfutables de corruption. 1 800 candidats ont participé au concours de recrutement d'élèves magistrats et 2 000 à celui d'élèves greffiers.

17/02 - Le KMF/CNOE dénonce la mauvaise gouvernance quasi-généralisée et le non-respect des droits de l'homme. Parmi les cas évoqués dans son communiqué figure l'affaire Antsakabary. Un drame qui a fait des centaines de victimes, un village réduit en cendres, une population devenue sans-abris ou encore des jeunes déscolarisés. Le gouvernement avait promis de procéder à une enquête mais à ce jour aucun résultat n'a été rendu public. Le KMF/CNOE cite encore, entre autres, l'affaire récemment dévoilée des surfacturations dans l'attribution des marchés publics de 2016. Le communiqué note enfin l'absence de mise en place de la Haute cour de justice (HCJ), organe juridictionnel ayant une valeur constitutionnelle qui devrait permettre de lutter contre l'impunité dont jouissent les dirigeants étatiques.

21/02 - Déclaration de patrimoine : sept hauts responsables administratifs enquêtés par le Bianco. La déclaration de patrimoine des autorités étatiques (environ 13 000 assujettis) a été de l'ordre de 73 % pour 2017, selon le DG du Bianco, Jean Louis Andriamifidy. Au niveau de la HCC, le taux atteint 90 %. Sept hauts responsables font actuellement l'objet d'une enquête. Après leur audition les procès-verbaux ont été transmis à la Chaîne pénale. Pour mémoire, le dépôt de déclaration de patrimoine doit être effectif dans les trois mois qui suivent la nomination ou préalablement à l'exercice d'un mandat. Elle doit être renouvelée tous les deux ans en cas de changement de position administrative et en cas de changement conséquent du patrimoine. *L'Express* s'étonne que seules sept poursuites aient été engagées, pour quelques 3 000 récalcitrants. Le directeur général de la chaîne pénale, le général Andriamifidy, explique que l'insuffisance de moyens financiers ne permet pas d'ouvrir un plus grand nombre de procédures. Décision a de ce fait été prise de frapper fort sur quelques dossiers emblématiques. Dans la longue liste des récalcitrants figureraient six parlementaires.

22/02 - Indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International - Madagascar perd dix places¹². La Grande île est reléguée à la 155e place sur 188. Avec un score de 24 points contre 26 en 2016, elle se trouve désormais derrière le Cameroun et le Mozambique. Madagascar, en régression depuis 2012, est désormais perçue comme plus corrompue que les Comores, le Cameroun, l'Ouganda ou encore le Kenya, ce qui n'était pas le cas en 2016. « *L'insuffisance de volonté politique de la part des responsables entrave la lutte contre la corruption. Cette situation a un impact direct sur les résultats* », déplore le DG du Bianco. Des observateurs regrettent que ce classement ne prenne pas suffisamment en compte l'avis des acteurs nationaux. Il reposerait principalement sur la perception des entités financières internationales et des potentiels investisseurs. « *Ce qui est regrettable, c'est que la note et le classement IPC influent grandement sur le point de vue de l'opinion publique vis-à-vis de l'efficacité de la lutte contre la corruption dans le pays. Ils occultent complètement les efforts fournis, et lorsque comme ici, le classement recule, c'est comme si les entités comme le Bianco étaient inefficaces. Il faudrait plus consulter les acteurs nationaux, car l'IPC sert aussi de référence pour les investisseurs directs étrangers (IDE)* », explique un acteur de la lutte contre la corruption à Madagascar.

Dans ses recommandations, Transparency International invite l'Etat à adopter une loi sur l'accès à l'information pour faciliter le travail des journalistes.

23/02 - Deux ans après la tenue du Sommet de la Francophonie, une bonne partie des prestataires malgaches n'ont pas encore été payés par la présidence, s'indigne *La Vérité*. Les impayés s'élèveraient à 6 milliards Ar. Au nombre de 36, ces prestataires non payés ont lancé un appel de détresse.

► Santé

02/02 - La consommation de tabac au secours des finances publiques. Hery Rajaonarimampianina a reçu une délégation d'Imperial Tobacco Group (ITG), venue l'informer de la tenue de la réunion du conseil d'administration de ses 4 sociétés malgaches. L'Etat détient plus 30 % du capital de ces filiales. 19 milliards Ar de dividendes vont être versés au titre de 2017, 38 milliards sur les trois dernières années. Les résultats sont jugés excellents, l'environnement favorable. En 2017, les taxes versées par ITG se chiffrent à 300 milliards Ar, avec un objectif de 1 000 milliards Ar pour les trois prochaines années. Au sein de la région océan Indien et Afrique d'ITG, Madagascar est le 3e marché en volume, sur 21. La société emploie 5 000 salariés. Des investissements agricoles et industriels sont programmés. « *Alors que tous les pays démocratiques et civilisés, soucieux du bien-être de leurs populations, luttent contre le tabagisme, à Madagascar, c'est tout le contraire* », déplore *La Gazette*.

02/02 - Les ministères de la santé et de l'éducation nationale ont annoncé que l'éducation sexuelle allait être au programme scolaire pour les lycéens. Ce programme sera d'abord lancé dans 24 lycées répartis dans onze régions à partir de ce mois. Il sera ensuite généralisé à tous les lycées l'année prochaine. Le manque d'information des jeunes sur la sexualité mène notamment à de nombreuses grossesses précoces. Le consentement, les abus sexuels, les règles, la contraception ou encore les grossesses précoces, ce sont quelques-uns des sujets au programme. Jusqu'à maintenant seule la reproduction était abordée pendant les cours de sciences naturelles. 32 % des jeunes filles tombent enceintes avant leur majorité d'après le ministère de la santé. Parmi les dix femmes qui meurent chaque jour à Madagascar pendant l'accouchement, trois sont des adolescentes. L'IVG est interdite, tout comme la prescription de pilule contraceptive aux adolescentes.

07/02 - Bientôt plus de services de santé de la reproduction pour les jeunes. Le tout premier Plan stratégique national en santé de la reproduction des jeunes (filles et garçons) de 10 à 24 ans a été présenté. Ce document ambitieux, élaboré par le gouvernement et la société civile, devrait servir de référence aux acteurs du secteur. Un outil qui devrait aussi mieux répondre aux besoins criants et inassouvis de cette frange de la

¹² <http://www.madagate.org/communiqu%C3%A9/conference/6694-madagascar-corruption-a-presque-atteint-le-fond-en-4-ans.html>

population. Le Dr Haingo Ralaison, spécialiste du sujet pour l'USAID, déclare : « *Sur le terrain, ce que je vois c'est que beaucoup de jeunes qui ont besoin de services de santé n'accèdent pas facilement aux dispensaires, pour deux raisons : la plupart du personnel de santé ne sait pas qu'à 10 ans, on peut déjà être sexuellement actif. Ils jugent ces jeunes et ne sont pas accueillants envers eux. Et c'est pourquoi ce type de plan nous aiderait parce qu'il met l'accent sur le besoin de former le personnel de santé dans l'accueil des jeunes* ». Au-delà des formations et d'une meilleure prise en charge des pathologies, ce sont aussi les mentalités que les auteurs de ce plan espèrent changer. « *Il y a des petites filles, qui ont entre 9 et 11 ans, et qui sont déjà enceintes*, rappelle Josea Ratsirarison, secrétaire général du ministère de la santé. *Beaucoup de gens pensent encore que ce sont des phénomènes culturels. Mais nous nous devons interrompre cette façon de penser et donner accès aux jeunes aux services de santé de la reproduction dont ils ont besoin* »

Le Plan se fixe notamment comme objectif de réduire de 50 % le taux de grossesse précoce dans la Grande Île d'ici 2020 et de contribuer à modérer la croissance démographique. Selon les projections des Nations unies, en effet, la population malgache devrait encore croître fortement d'ici 2030, pour atteindre 36 millions d'habitants contre 25 millions actuellement, selon les estimations.

19/02 - Santé de la reproduction - Les catholiques contre le planning familial au lycée. L'Église catholique demande au ministère de l'éducation nationale de réviser le programme de santé reproductive qui doit être intégré dans les cours dispensés dans l'enseignement secondaire à partir de ce mois. « *Les débats devraient être ouverts sur ce sujet pour pouvoir éduquer les jeunes comme il le faut* », lance l'évêque Marie Fabien Raharilamboniaina, président de la commission épiscopale de la santé. L'épiscopat met en avant son propre programme expérimenté depuis 2015 et qui sera introduit dans les écoles confessionnelles dans le courant de cette année. « *L'objectif est de montrer aux jeunes l'impact des relations sexuelles avant le mariage pour qu'ils puissent choisir comment ils veulent mener leur vie* », explique Mgr Raharilamboniaina. La question de la santé de la reproduction reste un sujet sensible et conflictuel entre le pouvoir et l'Église, note *L'Express*.

28/02 - Le taux de mortalité maternelle est passé de 478 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes en 2014, à environ 400 cette année. Avec l'ouverture et la construction de nouvelles infrastructures de santé, 280 centres hospitaliers de district et plus de 380 centres de santé de base de niveau 2 depuis 2014, un léger mieux est constaté, en dépit d'une situation encore préoccupante. Le ratio dans les pays en développement était en effet en 2015 de 239 pour 100.000 naissances, selon l'OMS. Le ratio est de 12 pour 100.000 dans les pays développés.

08/02 - La prochaine épidémie de peste « risque d'affecter davantage Madagascar et même de déborder dans les pays voisins et au-delà », alerte le directeur général de l'OMS, l'Éthiopien Tedros Adhanom Ghebreyesus. Une crainte partagée par les autorités malgaches rencontrées. En raison des problèmes d'assainissement qui persistent sur l'île et de la résistance des puces à un grand nombre d'insecticides et autres produits chimiques habituellement utilisés, l'épidémie de 2017 « *a laissé plus de réserves* » de bactéries que d'habitude, a-t-il expliqué. L'OMS invite le gouvernement à élaborer un plan stratégique et opérationnel pour prévenir et combattre de futures flambées de peste. *La Gazette* s'étonne des « *louanges adressées par l'OMS aux autorités malgaches* » qui auraient fait preuve d'une grande efficacité dans la maîtrise de la situation, un sentiment loin d'avoir été partagé par la population.

14/02 - Le navire-hôpital Mercy Ships reviendrait à Madagascar. Des discussions sont en cours sur la possibilité d'une troisième mission sur la Grande île. Des milliers d'interventions chirurgicales pourraient de nouveau être effectuées en 2020. Le navire qui reviendrait en mission aurait une capacité supérieure à celui qui est intervenu en 2016 à Toamasina. En 10 mois il avait réalisé 4 000 interventions lourdes et 40 000 interventions dentaires. 1 400 personnels de santé avaient été formés. Toutes les interventions sont gratuites pour les patients. Le gouvernement et ses partenaires avaient pris en charge le transport des patients jusqu'au Grand port.

► Migrations, traite

23/02 - L'authenticité de la vidéo diffusée sur les réseaux sociaux montrant la détresse de 70 travailleuses malgaches au Koweït a été confirmée par l'OIM. Ces femmes en situation irrégulière étaient regroupées dans un centre d'hébergement à Koweït City. Henry Rabary-Njaka, ministre des affaires étrangères a évoqué le problème avec son homologue koweïtien. **Sept d'entre elles ont pu rentrer au pays** sur via un vol d'Ethiopian Airlines. Leur rapatriement a été rendu possible grâce, entre autres, à la réunion d'urgence du comité interministériel pour les migrations, à l'initiative d'Onitiana Realy, ministre de la population, de la protection sociale et de la promotion de la femme. Les femmes rapatriées ont bénéficié depuis leur arrivée d'un accompagnement psychosocial de la part du ministère. Les autorités ont organisé au mois de septembre à Andapa un atelier de sensibilisation des jeunes femmes qui seraient tentées par l'expatriation. L'atelier a été ponctué de nombreux témoignages d'anciennes travailleuses ayant vécu une expérience souvent malheureuse au Liban ou au Koweït. La vidéo de restitution a reçu un large écho sur les réseaux sociaux. Les résultats

d'une enquête approfondie sur les problèmes du travail à l'étranger ont montré que bon nombre de candidats, attirés par ces offres d'emploi sont des femmes originaires du Nord de Madagascar.

► Liberté d'expression, médias

06/02 - Le ministre des télécoms annonce un contrôle renforcé du secteur des TIC. Le ministère des postes, des télécommunications et du développement numérique a décidé d'accorder une plus grande attention à ce secteur afin de l'assainir pour éviter de mettre en danger aussi bien la sécurité des populations que celle de la nation. D'après Neypatraiky Rakotomamonjy, les secteurs cibles sont la téléphonie, la radiodiffusion et l'utilisation de fréquence VSAT. Pour ce qui est de la téléphonie, le ministre a expliqué qu'une attention encore plus grande sera désormais accordée à la vente et à l'utilisation des cartes SIM. Celles qui seront vendues sans être identifiées au préalable seront déconnectées et le ministère déposera une plainte de réserve contre tous ceux qui les commercialiseraient encore. Les appareils mobiles hors normes, sans code IMEI pour tracer leur authenticité, ne devront plus être utilisés dès juin 2019. Dans le secteur de la radiodiffusion, le responsable a déclaré que 12 stations de radio ont déjà été fermées pour irrégularité et l'administration ne délivrera plus de nouvelle licence radio.

17/02 - Crise à l'université de Mahajanga - Le préfet interdit toute publication non officielle évoquant la situation sur le campus. L'initiative a été vivement critiquée par les médias qui condamnent une grave atteinte à la liberté d'expression. La tension reste très vive au sein de la communauté étudiante et la médiation conduite par une délégation du Sénat auprès des factions rivales n'est pas parvenue à rétablir le dialogue.

22/02 - Médias publics : Midi dénonce leur verrouillage par le pouvoir. Les stations RNM et TVM seraient totalement passées sous contrôle de la communication officielle du parti présidentiel HVM. Une place prépondérante est accordée aux inaugurations et aux visites officielles des autorités sur le terrain dans le cadre d'une pré-campagne qu'elles sont les seules à pouvoir mener librement. Marc Ravalomanana, Andry Rajoelina, Hajo Andrianainarivelo et toutes les grandes figures de l'opposition seraient interdits d'antenne. A l'inverse, les médias officiels ont totalement passé sous silence le récent aller-retour en France du chef de l'Etat, qui a été pris en photo au marché de gros de Rungis en région parisienne. Un retour en catimini très encadré.

28/02 - Le projet de loi relatif au régime général des élections impose aux stations audiovisuelles privées de donner un temps d'antenne égal aux candidats. Une obligation qui ne pesait jusqu'ici que sur les médias publics. Mais l'Autorité de Régulation de la communication médiatisée (ARNCM) en charge du contrôle n'existe pas encore et sa mise en place prendra probablement du temps. *Tribune* s'inquiète de l'impossibilité pour les médias sanctionnés de contester efficacement les décisions de suspension de programmes et les sanctions pécuniaires qui seraient prononcées à leur encontre. Il est en effet indiqué dans le projet de loi que dès notification de la décision le média n'aura que vingt-quatre heures pour saisir la juridiction électorale.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Bois précieux, exploitations minières, trafics de ressources, foncier

01/02 - Douze activistes et défenseurs de l'environnement ont reçu le « Prix du courage citoyen »¹³ Parmi eux figurent trois membres du réseau Lampogno de Maroantsetra, Clovis Razafimalala, Armand Marozafy et Savory Augustin. Chacun a reçu un chèque de 2 millions Ar. Autre militant connu récompensé : Raleva membre de Justice et Paix. Comme l'a expliqué Clovis Razafimalala, connu pour avoir dénoncé le trafic de bois de rose dans sa région, tous ont été condamnés ou sont encore poursuivis pour leurs actes de dénonciations des trafics d'espèces sauvages, d'accaparement de terres ou encore d'exploitations minières illégales. Savory Augustin a même été contraint de s'exiler. Cette initiative, dénommée « *Gasy Mahasaky Awards* » est née de la collaboration entre la diaspora malgache de La Réunion et des organisations de la société civile comme Wake Up Madagascar, WYLD, Liberty 32, le SIF, l'Alliance Vohary Gasy et le réseau Rohy. Cette première édition a été soutenue par la Friedrich-Ebert Stiftung (FES).

Attoumany Alily, l'un des 12 activistes récompensés est décédé en 2016 dans des circonstances non élucidées. La distinction à titre posthume été remise à son père. Attoumany Alily était membre d'une communauté de base sur la commune d'Ambanja (région Diana). Avec ses collègues chargés de la surveillance des mangroves, il avait dénoncé la production sauvage de charbon de bois sur un site dont la gestion avait été confiée au village. Il avait été poursuivi par les malfaiteurs qui l'ont battu à mort. Près d'un an et demi après les faits, la famille continue à demander que justice soit faite.

¹³ <http://www.newsmada.com/2018/02/01/gasy-mahasaky-awards-clovis-razafimalala-recompense/>
<http://www.midi-madagasikara.mg/politique/2018/02/01/gasy-mahasaky-awards-des-prix-pour-la-defense-du-soa-iombonana/>

20/02 - 37 rondins de bois de rose saisis à Antsirabe au cours de leur acheminement de Morondava à Ambositra pour une transformation par des artisans locaux. Ces bois précieux, découverts à bord d'un taxi-brousse, ont été saisis par la gendarmerie. *Tribune* observe que ce serait la première fois qu'un transport de bois de rose est organisé par voie terrestre mais aussi que les trafiquants cherchent à transformer le bois et non à l'exporter brut. Ne portant aucune marque, les rondins ne peuvent provenir d'un ancien stock saisi par les autorités. Tout laisse penser par conséquent que la coupe se poursuit dans certaines régions malgré de maintien de l'interdiction.

01/02 - Hippocampes, pierres précieuses, ressources forestières et produits halieutiques ont été interceptés à plusieurs reprises sur la RN4 à Maevatanàna. Pour la brigade de gendarmerie locale, cet axe est devenu depuis quelques mois celui de tous les trafics. Des trafiquants nationaux et étrangers, dont des Chinois, ont été arrêtés et incarcérés. Les autorités annoncent un renforcement des moyens opérationnels pour faire face à la situation.

06/02 - Un cercueil rempli de 245 tortues saisi par la police à Alakamisy Fianarantsoa à bord d'un taxi-brousse qui transportait également 10 sacs de chanvre indien. Le chauffeur a été placé en garde à vue. Le véhicule, qui se rendait de nuit à Antananarivo, a forcé un premier barrage de police avant d'être rattrapé.

01/02 - La moitié des investisseurs utilisant les terrains de l'Etat n'ont pas de permis environnemental, selon une étude récente de l'Observatoire foncier portant sur 69 projets. Seule la moitié des investisseurs ont régularisé leur situation au niveau des circonscriptions foncières. L'attribution du terrain se fait par contrat de bail (emphytéotique ou ordinaire) ou attribution définitive si les sociétés sont régies par le droit malagasy. Dans 32 % des cas il s'agit d'activités minières. L'agriculture arrive en seconde position avec 25 %. 48 % des investisseurs n'ont pas de permis environnemental et pour 18 % d'entre eux aucune étude d'impact environnemental ni de Programme d'engagement environnemental n'ont encore été effectués. Dans 30 % des cas aucune information n'a pu être obtenue. Dans la majorité des cas les investisseurs sont européens ou asiatiques (la France en 1^{ère} position, suivie de la Chine, de l'Italie et de l'Australie). *Tribune* s'inquiète de cette situation, alors que le pouvoir entend favoriser l'attribution de terrains aux étrangers dans le cadre de la création de ZES (Zones économiques spéciales).

06/02 - Le directeur général de l'OMNIS annonce que sur les 100 blocs pétroliers de Madagascar en zone marine, 40 feront bientôt l'objet d'appels d'offres. Les compagnies à la recherche de pétrole à Madagascar sont encore nombreuses, malgré le faible niveau des cours mondiaux. « *Outre ces compagnies déjà en pleine activité d'exploration, d'autres investisseurs ont exprimé leur volonté de faire des recherches dans la Grande-île. Nous disposons encore de 100 blocs pétroliers non attribués en zone marine et d'autres blocs en zone terrestre* », a-t-il indiqué. Sur les 200 blocs pétroliers existants, seuls 20 font l'objet de recherche et d'exploration. Les 40 compagnies qui ont travaillé avec l'Etat, représenté par l'Omnis, ont réalisé 300 forages pour la recherche de pétrole et de gaz. Ces réalisations restent limitées par rapport aux potentialités. Actuellement, 15 compagnies travaillent avec l'Omnis pour trois contrats concernant des zones marines et douze des zones terrestres. Le ministre des mines et du pétrole, Zafilahy Ying Vah, indique que l'Etat s'efforce de favoriser l'exploration de pétrole à Madagascar en mettant en place un cadre réglementaire convenable permettant de générer des ressources au bénéfice du pays, de la population et des régions concernées.

20/02 - Attribution de blocs pétroliers - Le dossier British Petroleum (BP) approuvé. La majeure britannique va pouvoir lancer la phase d'exploration. Le dossier, déposé en novembre, porte sur des blocs situés dans les bassins offshore de Mahajanga, Ampasindava et du Cap Saint-André. Le contrat d'exploration porte sur une durée de 8 ans. BP a manifesté de longue date son intérêt pour la Grande île. Le séjour présidentiel à Londres en septembre 2017 avait permis l'accélération du traitement du dossier.

09/02 - Le secrétaire exécutif de l'EITI-Madagascar indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2020 la Grande île devra publier l'identité des véritables propriétaires des entreprises minières et pétrolières. Une exigence qui relève de l'adoption d'une nouvelle norme EITI en 2016, qui a pour objectif de lutter contre la corruption, l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent. Elle complète l'obligation faite à l'Etat de publier les revenus miniers perçus et aux entreprises du secteur de déclarer les versements effectués. Les informations requises des entreprises portent sur leurs coordonnées, leur statut, leur nationalité, leur situation fiscale et la répartition de leur capital. « *A Madagascar, il y a beaucoup de prête-noms. Les vrais propriétaires ne sont pas identifiés* », note le secrétaire de l'EITI. Actuellement, seules 25 entreprises sur 40 ont déclaré l'identité de leur propriétaire au registre du commerce. Toute personne politiquement exposée (magistrat et militaire de haut rang, membre important d'un parti politique, voire membre de la famille ou personne associée) sera également tenue de faire une déclaration si elle effectue des activités extractives.

17/02 - Le Collectif pour la défense des terres malgaches (Tany) adresse une lettre ouverte à l'ambassadeur de Corée du Sud¹⁴ pour le mettre en garde contre une relance du projet Daewoo. Tany note que la présidence malgache a annoncé en début d'année le « *renforcement du partenariat entre la Corée du Sud et Madagascar* » dans de nombreux domaines, notamment dans le secteur minier, de la pêche et de l'agriculture, dans le cadre d'une relation bilatérale qui se veut « *gagnant-gagnant* ». Le Collectif demande à l'ambassadeur de « *préciser les contreparties de ces dons et investissements demandées à la partie malgache à court, moyen et long terme. En d'autres termes, que gagnez-vous en échange à Madagascar ?* » Et de rappeler que « *l'affaire Daewoo* »¹⁵ est encore présente dans toutes les mémoires : la présidence Ravalomanana s'était engagé fin 2008 à louer pour 99 ans 1,3 million d'hectares de terres agricoles à la société coréenne Daewoo Logistics dans quatre régions. Une mise en œuvre suspendue à la suite de la crise politique survenue peu après. Le sujet reste sensible et réveille des craintes au sein de la population et de la société civile. Un responsable de Daewoo Logistics avait en effet déclaré en mars 2009 avoir rempli toutes ses obligations contractuelles et attendre la décision de la partie malgache quant aux étapes suivantes. D'où la question posée dans ce courrier : « *Devons-nous nous attendre à une reprise de ce projet Daewoo Logistics de quelque manière que ce soit, comme prévue initialement ou sous une nouvelle forme ?* »

Les dons et autres formes d'aides venant des pays étrangers mais surtout asiatique ont toujours inquiété les malgaches en raison de l'opacité des contreparties négociées, écrit *Tribune*. « *Dans toute coopération, il s'agit d'un accord 'donnant-donnant' avant d'en arriver à un accord 'gagnant-gagnant' De ce fait, il incombe en premier à l'Etat et aux dirigeants de préciser et de faire connaître les modalités de ces coopérations, avant les ambassadeurs* ».

23/02 - L'ambassadeur de la Corée du Sud multiplie les contacts avec les autorités. Il a été reçu par le président du Sénat, Rivo Rakotovo, qui a déclaré que Madagascar est un pays ouvert. « *Nous ne nous opposerons pas aux coopérations pouvant contribuer au développement de la Grande île* » a-t-il fait savoir.

► Coopération, bailleurs de fonds

09/02 - Pêche thonière côtière : premier plan d'action régional pour les sept pays du Sud-Ouest de l'océan Indien : Comores, France/Réunion, Kenya, Madagascar, Maurice, Seychelles et Tanzanie. Il s'agit d'un plan élaboré sur la base d'un diagnostic approfondi du secteur par le programme « *Smart Fish* » de la COI. Cet outil régional économiquement ambitieux pour cette ressource migratoire devrait permettre d'amplifier la part du secteur de la pêche artisanale dans les économies nationales et régionales. Pour rappel, la capture annuelle de la pêche thonière côtière des cinq Etats membres de la COI est répartie comme suit : Comores (16.000 T) avec 1.670 pirogues ; La Réunion (2.870 T) avec 180 pêcheurs ; Madagascar (52.000 T) avec près de 100.000 pêcheurs ; Maurice (250 T) avec 300 pêcheurs ; Seychelles (3.530 T) avec 30 bateaux semi-industriels.

14/02 - Kere dans le Grand Sud : appui nutritionnel à 263 000 personnes. 1 870 tonnes de sorgho ont été offertes par le gouvernement américain et confiées au Catholic Relief Services (CRS) qui en assurera la distribution. Selon l'ambassadeur des Etats-Unis, Robert Yamate, le coût de cette opération est de 4,3 millions de dollars. Les Etats-Unis affirment être le premier donateur d'aide alimentaire pour la Grande île, avec des financements d'une valeur de 39 millions de dollars depuis 2015.

23/02 - La Turquie entend quintupler ses échanges commerciaux avec Madagascar, avec l'objectif de dépasser les 300 millions de dollars, annonce le nouvel ambassadeur à l'occasion d'une rencontre avec le président du Sénat. Rivo Rakotovo déclare : « *Madagascar veut s'ouvrir à tous les pays car on veut aller de l'avant. Il n'y a pas de honte à chercher des profits dans une coopération bilatérale* ». La desserte de la Grande île par Turkish Airlines depuis 2015 a grandement favorisé les échanges commerciaux. La visite d'opérateurs turcs est annoncée. L'agence turque de coopération et de développement Tikal s'active pour la finalisation de plusieurs projets. La coopération comprendra également un volet social et culturel. Des étudiants malgaches pourront bénéficier de bourses de 3^e cycle.

24/02 - Projet Rano Wash : 30 millions de dollars et 600.000 bénéficiaires sur 250 communes. Un projet de cinq ans en faveur de l'amélioration de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans la partie Est et sur les Hautes Terres. Initié par l'USAID, Rano Wash sera exécuté par un consortium dont CARE est le chef de file et qui comprend notamment le Catholic Relief Services et WaterAid. Plus de 600.000 personnes profiteront du projet, dont 300.000 auront accès à l'eau potable à travers 140 réseaux de distribution gérés par des entreprises locales formées par le projet. 375.000 autres pourront bénéficier d'un meilleur assainissement grâce aux travaux d'amélioration et de réhabilitation des blocs sanitaires. 190 structures publiques, dont

¹⁴ Cf. Blog Justmad - <http://p6.storage.canalblog.com/67/32/448497/119146638.pdf>

¹⁵ http://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr/ceri/files/art_pb.pdf

des centres de santé et des écoles, figurent parmi celles qui recevront ces installations sanitaires améliorées. Pour mémoire, quasiment la moitié des ménages ruraux ne disposent pas d'une toilette (42 %) ou n'ont pas accès à l'eau potable (44 %), selon une enquête menée en 2016.

► Situation économique

05/02 - Depuis 2014 plus d'un millier de travailleurs ont perdu leur emploi à Antananarivo suite à l'implantation de robots dans les entreprises franches du textile, affirme la confédération des syndicats chrétiens. Son étude fait état de l'installation de plus de 1 600 robots, dont 500 sur les seuls mois de juillet-août 2017. Récemment, 300 employés ont été mis en chômage technique à Ambohibao pour 3 mois renouvelables. Il est probable que ce ne soit qu'une étape avant leur licenciement. Seraient particulièrement menacés les emplois relevant du tricotage. Les syndicalistes demandent que ces évolutions techniques s'accompagnent de plans sociaux destinés à faciliter le reclassement des employés.

15/02 - L'inspection du travail de la région Analamanga constate un nombre croissant de dépôts de plaintes de la part de salariés, notamment de la part de ceux qui sont employés dans les zones franches. 4 000 doléances ont été déposées en 2017. Pour les syndicats cette situation serait le signe d'une détérioration des conditions de travail. L'inspection du travail voit plutôt dans cette progression l'effet de l'efficacité de ses interventions. Fait nouveau : des employeurs déposent des plaintes à l'encontre de leurs salariés (une centaine de cas en 2017). Le chômage technique frapperait un nombre croissant de travailleurs de zones franches (manque de commande et conséquence de la robotisation). Le ministre du travail, Maharante Jean De Dieu, reconnaît l'existence de failles dans le code du travail, en ce qui concerne notamment les dispositions relatives au chômage technique.

23/02 - En 2017, quinze sociétés ont reçu leur agrément « Entreprise franche », annonce l'Economic development board of Madagascar (EDBM). Montant total de leurs investissements : 2,3 millions de dollars. 18 projets sont en cours d'étude, pour un montant de 19,6 millions de dollars et la création de 8 500 emplois. L'EDBM met ces résultats sur le compte de l'amélioration du climat des affaires, attestée par la dernière enquête Doing Business de la Banque mondiale. Madagascar a gagné 5 places, en 162^e position sur 190 pays. Depuis le retour à l'ordre constitutionnel, l'EDBM affirme avoir œuvré efficacement à la promotion et à la facilitation des investissements.

12/02 - « Autosuffisance en riz en 2020 : arrêtez de délirer ! », titre La Gazette. Harison Randriamanana, ministre de l'agriculture et de l'élevage, promet que « Madagascar atteindra l'autosuffisance en riz en 2020 ». Pour le quotidien, « cela fait des décennies qu'on entend ce leitmotiv. Cette musique de fond est lassante, surtout lorsqu'on constate que le prix du riz ne cesse de flamber, que les importations de riz de mauvaise qualité se poursuivent et que la famine continue à sévir ». Le ministre reprendrait à son compte le mythe éculé de l'autosuffisance en riz. Pour atteindre cet objectif, il faudrait en effet doubler la productivité à l'hectare, améliorer les systèmes d'irrigation, faciliter les conditions de stockage et favoriser la collecte du riz à partir des zones enclavées. Autant de défis qui ne peuvent être relevés en l'espace de trois ans...

20/02 - La population toujours plus frappée par l'inflation. RFI écrit : « La hausse des prix des produits de première nécessité pourrait presque être un non-événement tant elle est régulière et récurrente depuis le mois de septembre. Mais la situation est devenue extrêmement délicate pour une majorité de Malgaches, obligés de modifier leurs habitudes alimentaires et leur rythme de vie. Et la population ne peut pas franchement espérer une embellie pour 2018, selon les prévisions de la Banque centrale et de l'Institut national de la statistique. (...) La monnaie malgache devrait connaître en 2018 une nouvelle dépréciation de sa valeur, de plus de 5,2 % par rapport à 2017. (...) L'Institut national de la statistique prévoit encore une inflation des prix à la consommation de 7,7 % pour 2018 contre 8,3 % en 2017 ». La traditionnelle revalorisation des traitements des fonctionnaires et des salaires du privé n'a pas eu lieu ce début d'année, au grand dam des intéressés.

25/02 - Indice de liberté économique 2018 - Madagascar figure dans la catégorie des pays « pratiquement pas libres » malgré des progrès accomplis dans l'amélioration de l'environnement économique. Le pays se trouve à la 119^e place sur 180 pays selon le classement publié par le cabinet américain The Heritage Foundation¹⁶.

► Divers

02/02 - Antananarivo - Un millier de constructions illicites à démolir avant la saison des pluies 2019 pour prévenir les inondations dans les bas quartiers. Ces constructions sont situées en bordure d'un canal

¹⁶ <http://www.laverite.mg/economie/item/5699-indice-de-libert%C3%A9-%C3%A9conomique-2018-madagascar-au-bas-du-tableau.html>

de 12 km qui doit être curé, renforcé et élargi. Le projet est financé par la Banque mondiale à travers le Projet de Développement Urbain et Résilience du Grand Antananarivo (PRODUIR), d'un coût de 60 millions de dollars et au profit de 700 000 personnes. La Banque exige que l'Etat indemnise les propriétaires. Des relogements seraient également envisagés.

03/02 - Investissements stratégiques : une ZES à mettre en place à Andrakaka, dans l'extrême Nord.

La mise en place d'un « *hub infrastructurel* » sur la presqu'île d'Andrakaka a été évoquée dès 2014, lors de la première édition de la Conférence internationale sur les investissements stratégiques du Nord de Madagascar. A la pointe du pays, le plateau d'Andrakaka est un lieu stratégique situé sur « *la nouvelle route de la soie* ». Cette ZES ferait des régions Diana et Sava le centre névralgique de l'économie du pays. Selon l'économiste Freddie Mahazoasy, vice-président de l'Assemblée nationale pour la province d'Antsiranana, ce projet s'insère dans la vision « *Fisandratana 2030* » de Hery Rajaonarimampianina. Le Grand nord est l'un des quatre pôles économiques envisagés à travers cette vision. Le projet comprend la création d'un nouveau port en eaux profondes, la réhabilitation et l'extension de l'aéroport, l'exploitation des énergies renouvelables et le développement de l'agrobusiness. Le budget estimatif est de plus de 2 milliards de dollars. Pour mémoire, la loi sur les ZES a été adoptée par le Parlement mais certaines de ses dispositions ont été déclarées non conformes à la Constitution par la HCC. Le gouvernement a repris l'examen de ce texte, qui devra être de nouveau revenir devant le Parlement.

La deuxième Conférence sur les investissements stratégiques dans le Nord de Madagascar (C2ISNM) s'est tenue fin février. Des investisseurs réunionnais et mauriciens se sont rendus sur place et d'autres étaient annoncés en provenance de Malaisie et de Dubaï.

20/02 - Une délégation malgache se rend en Ethiopie pour examiner la politique industrielle du pays et en tirer des enseignements. Le miracle économique Ethiopien suscite la convoitise de nombreux pays du continent. La délégation est composée de membres du secteur privé, des syndicats patronaux, de l'administration, du Parlement et de représentants des partenaires techniques financiers.

22/02 - Le groupe financier marocain BCP s'installe à Madagascar et à Maurice. Le groupe Banque Centrale Populaire a annoncé la signature d'un accord portant sur l'acquisition auprès du groupe français BPCE de la Banque des Mascareignes, établissement basé à Maurice, et de sa filiale à Madagascar. Cette opération s'inscrit, dit-on, dans le cadre de la stratégie d'expansion panafricaine du groupe BCP, qui étend désormais son empreinte géographique à l'océan Indien. Cette acquisition est réalisée en partenariat avec le groupe Sipromad d'Ylias Akbaraly, franco-malgache d'origine indienne, l'une des premières fortunes de la Grande île¹⁷. La gestion opérationnelle et financière des deux banques sera assurée par la BCP. L'implantation de la BCP à Maurice permettra en particulier au groupe de se positionner sur les flux d'investissements en provenance d'Asie vers l'Afrique et d'accompagner la dynamique des investissements entre l'Afrique anglophone et l'Afrique francophone. Le groupe bancaire marocain détenu par Mohamed Benchaâboun est déjà présent dans 12 pays africains et dans 13 autres pays. Lors du déplacement du roi Mohamed VI à Antananarivo en novembre 2016, le groupe BCP avait déjà montré son intérêt pour le secteur financier malgache. Il avait signé une convention avec le ministère des finances pour la création d'une institution de microfinance. Après la Banque marocaine pour le commerce extérieure (BMCE), actionnaire majoritaire du groupe Bank of Africa (BOA), la BCP est le deuxième groupe bancaire marocain à s'implanter à Madagascar.

06/02 - En 2017, Madagascar a inscrit 10 nouveaux sites Ramsar. Au total, la Grande île compte 20 sites inscrits sur la liste des zones humides d'importance internationale (sites Ramsar), avec une superficie combinée de plus de deux millions d'hectares. Cinq de ces sites sont nichés au cœur des parcs nationaux gérés par Madagascar National Parks. Ceux-ci abritent des écosystèmes uniques et riches en biodiversité exceptionnelle qui font partie des destinations touristiques incontournables de la Grande île.

17/02 - Vulnérabilité aux changements climatiques : Madagascar occupe la huitième place mondiale.

Toutes les régions de l'île en sont victimes, ce qui altère considérablement le quotidien des populations. Estimés à 100 millions de dollars par an, les dégâts causés par les changements climatiques constituent une entrave au développement du pays. Un **Programme stratégique pour la résilience climatique**, conclu avec la BAD, sera doté d'une enveloppe de 1,5 million de dollars. Le Plan vise particulièrement à placer les risques climatiques ainsi que la résilience au cœur même de la planification publique. Le programme entend également implémenter les risques climatiques dans les processus d'investissement, dans l'aménagement du territoire ainsi que dans les plans de gestion des finances publiques.

Taux de change au 27/02/18 : 1 euro = 3843 Ariary

¹⁷ <https://mcmparis.wordpress.com/2016/03/01/ylias-akbaraly-sipromad-lhomme-le-plus-riche-de-madagascar/>

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet, Freenews), Les Décodeurs, La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Actutana (Tananews), Madagate, L'actualité.mg, Matv, Sobika, APOI, Moov, Africatime, Madagascar Environmental Justice Network, Pilotika, Ligne de mire